Rezé

Rythmes de l'enfant – Cahier de documentation – Septembre 2022

Le groupe de travail constitué autour du travail sur les rythmes de l'enfant a eu accès à un certain nombre de documents, articles, études pour documenter le sujet des rythmes. Ce cahier compile différents travaux que le groupe a pu exploiter dans sa réflexion.

---

1 / **Méthode et recommandations pour accompagner la réflexion sur les organisations du temps scolaire**, document du Groupe d'appui départemental, mai 2018.

2 / **« 4 ou 4,5 jours, activités périscolaires : les rythmes scolaires en débat »**, Vie publique, avril 2019.

3 / **Synthèse des propositions de la conférence citoyenne rezéenne** de 2014 sur les rythmes scolaires.

4 / **Les rythmes scolaires dans l'Union européennne**, étude de la fondation Robert Schuman, 2011.

5/ **« Retour à la semaine de 4 jours : vraiment une source d'économie pour les communes ? »,** article de La Gazette des communes, 21/04/2022.

6/ **Lettre ouverte de l'ORTEJ** - Observatoire des Rythmes et des Temps de vie des enfants et des jeunes- aux candidats à la présidentielle, 2017

7/ **Plaidoyer pour un débat apaisé sur les rythmes éducatifs**, novembre 2017.

8/ **Rapport de l'académie de médecine**, 2010.

Pour accompagner la réflexion sur les organisations du temps scolaire

Recommandations et méthodes

Une aide à l'accompagnement pour favoriser la réflexion des acteurs éducatifs dans un cadre partenarial

1- Engager une réflexion portant prioritairement sur :
   a. l'intérêt de l'enfant au niveau de ses rythmes de vie,
   b. l'intérêt de l'élève au niveau de ses conditions d'apprentissage,
   c. les effets des organisations sur les élèves les plus fragiles.

2- Identifier les éventuels dysfonctionnements de l'organisation actuelle du temps scolaire, et ses liens avec les temps périscolaires.

3- Identifier les aspects bénéfiques de l'organisation actuelle du temps scolaire et ses liens avec les temps périscolaires.

4- Encourager les postures professionnelles en privilégiant les réflexions en équipe et les positionnements concertés.

5- Croiser les regards par la mise en place de temps d'échange avec tous les acteurs de la communauté éducative (en connaissance de l'actuel PEDT)

6- Considérer que les rythmes scolaires ne sont qu'une partie des rythmes de vie des enfants (10% du temps de l'enfant).

7- Prendre appui sur les instances de pilotage et de suivi du PEDT.

Des ressources institutionnelles pour nourrir la réflexion et aller plus loin

DES RAPPORTS PARLEMENTAIRES

- **La note de synthèse du groupe de travail du Sénat sur la réforme des rythmes scolaires – juin 2017**

recommande de ne pas revenir à la situation antérieure à la réforme de 2013 car la concentration du temps de classe est défavorable aux apprentissages.
https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/amdcom/cult/rythmes_scolaires_note_de_synthese.pdf

- **Le rapport parlementaire 3028 présidé par la Députée Tabarot – 2010**

constate une inadaptation des rythmes scolaires aux besoins des enfants qui se traduit par une journée trop longue, une année trop courte et une désynchronisation des rythmes de l'enfant induite par la semaine de 4 jours.
http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3028.asp

DES APPORTS SCIENTIFIQUES et UNIVERSITAIRES

- **Le Rapport de l'académie de médecine sur les rythmes scolaires - janvier 2010**

analyse le rapport entre l'aménagement du temps scolaire et la santé de l'enfant, pointant la position particulière de la France en Europe en matière de temps scolaire.
http://www.academie-medecine.fr/10-01-amenagement-du-temps-scolaire-et-sante-de-lenfant/

- **L'observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes présidé par François Testu**

dont la réflexion s'appuie sur le travail des chronobiologistes et des chronopsychologues et insiste sur la nécessité que la vie de l'enfant soit la plus régulière possible en dédensifiant les apprentissages scolaires.
http://www.ortej.org

- **L'étude des universités d'Orléans et Tours pour évaluer les effets de la réforme des rythmes scolaires sur la fatigue des enfants - juillet 2016**

conclut que la réforme des rythmes scolaires n'a pas contribué à augmenter le niveau de fatigue des enfants et que 87% des écoliers plébiscitent les activités périscolaires.
http://www.vousnousils.fr/2017/09/15/les-rythmes-scolaires-pas-responsables-de-la-fatigue-des-enfants-607372

DES APPORTS SOCIOLOGIQUES ET SOCIETAUX

- **L'Article de la revue Alternative économique « Réforme des rythmes scolaires : le grand malentendu » - septembre 2017**

remarque que les jugements des parents sur la réforme de 2013 sont d'autant plus négatifs que le niveau de diplôme est élevé.
https://www.alternatives-economiques.fr/reforme-rythmes-scolaires-grand-malentendu/00080361

- **La note n°26 de l'Institut des politiques publiques « Réforme des rythmes scolaires, un révélateur des inégalités présentes sur le marché du travail » - avril 2017**

montre que la réforme des rythmes scolaires a permis aux femmes de réallouer leur temps de travail.
https://www.ipp.eu/publication/n26-la-reforme-des-rythmes-scolaires-un-revelateur-des-inegalites-presentes-sur-le-marche-du-travail/

DES ENQUETES ET RAPPORTS INSTITUTIONNELS

- **Le Rapport d'orientation de la conférence nationale sur les rythmes scolaires – juillet 2011**

préconisait l'allégement de la durée de la journée et l'allongement de la semaine à 9 demi-journées, inspirant la refondation de 2013.
http://media.education.gouv.fr/file/06_juin/67/1/Rythmes_scolaires_rapport-d-orientation_184671.pdf

- **Le rapport de l'IGEN sur l'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires – juin 2015**

mentionne l'intérêt de plus de temps d'apprentissage positionnés le matin.
http://www.education.gouv.fr/cid95324/rapport-sur-l-efficacite-de-la-reforme-des-rythmes-scolaires.html

- **L'enquête départementale PEDT en Loire-Atlantique - juillet 2017**

centrée sur le périscolaire, montre que le PEDT a permis de définir de nouvelles priorités éducatives et de meilleures collaborations.
http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-soutien-a-la-vie-associative/Politiques-educatives/Projet-Educatif-Territorial-PEDT/Evaluations-nationale-et-departementale-des-PEDT-en-2017

- **L'enquête de l'AMF (Association des Maires de France) sur les rythmes scolaires – 22 novembre 2017**

Cette enquête vise à identifier les motifs invoqués par les élus pour un retour à la semaine de quatre jours ou un maintien à neuf demies journées ainsi qu'à appréhender les incidences en matière d'offre d'activités périscolaires ou extrascolaires.
http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=24954&TYPE_ACTU=

UN PLADOYER POUR UN DEBAT APAISE SUR LES RYTHMES EDUCATIFS

- **Pour un débat apaisé sur les rythmes scolaires**

le Réseau français des villes éducatrices (RFVE), l'Association nationale des directeurs d'éducation des villes (Andev), la Fédération nationale des Francas et la Ligue de l'enseignement ont conçu un argumentaire pour aider à l'échange et à la décision dans les conseils d'écoles, les conseils municipaux, en associant tous les acteurs éducatifs concernés, dont les parents.
https://laligue.org/debat-apaise-rythmes-educatifs/

Avec pour objectifs :

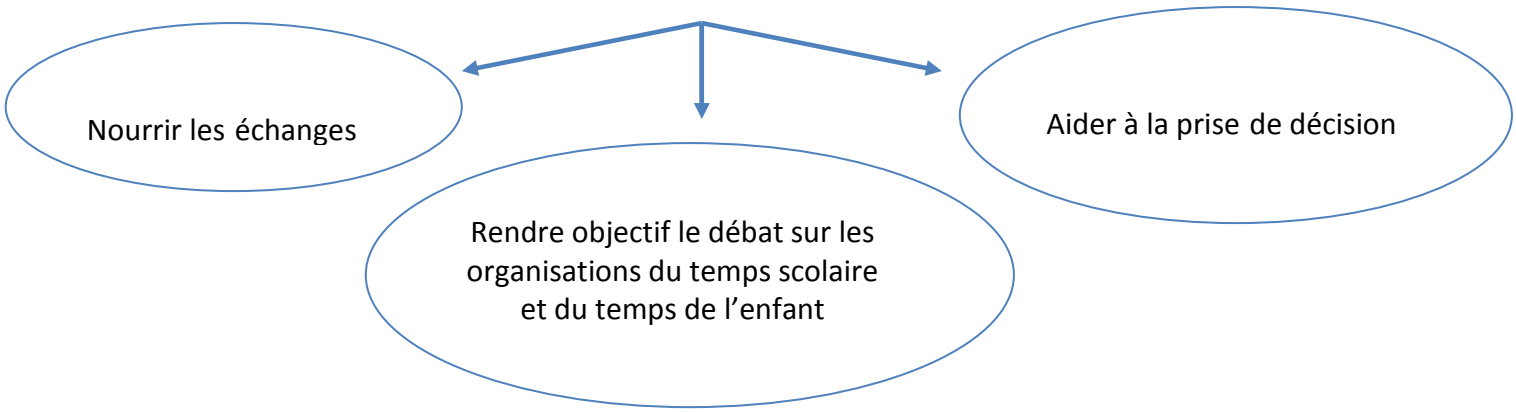

Du point de vue du rythme éducatif de l'enfant :

- Quelles sont les incidences sur les apprentissages des enfants dans notre choix d'organisation du temps scolaire et de rythmes éducatifs ?
- Quelles sont les incidences sur la fatigue des enfants dans la journée ?
- Quelles sont les incidences sur la fatigue des enfants dans la semaine ?
- Quelles sont les incidences sur la fatigue des enfants dans l'année ?
- Comment sont prises en compte les répartitions des temps des apprentissages et de repos dans le rythme de l'enfant ?
- Quelles sont les incidences sur l'articulation et la complémentarité des temps de l'enfant ?
- Quelles sont les incidences sur la qualité du périscolaire et de l'extrascolaire ?
- Comment prend-t-on en compte les besoins différents des enfants selon les âges ?
- Comment l'organisation permet-elle la réussite des enfants les plus fragiles

Du point de vue des rythmes et des organisations familiales :

- Quelles sont les incidences sur l'organisation et le rythme des familles ?
- Quelles sont les incidences financières pour les familles ?

Du point de vue de la collectivité territoriale :

- Quelles sont les incidences liées aux ressources (humaines, équipements, transport,...) pour le territoire ?
- Quelles sont les incidences financières pour la collectivité ?
- Quelles sont les incidences sur le portage du PEDT et la dynamique éducative du territoire ?
- Quelles sont les incidences sur les liens entre acteurs éducatifs du territoire ?

Du point de vue méthodologique :

- Sur la méthode comment les éléments de bilan et d'évaluation du PEDT sont partagés et pris en compte dans la décision ?
- Comment le comité de suivi/ de pilotage du PEDT est mobilisé dans la concertation locale? (même si cette instance n'est pas décisionnaire)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Vie publique

4 ou 4,5 jours, activités périscolaires : les rythmes scolaires en débat

La question de l'organisation du temps scolaire à l'école primaire ne cesse de diviser la société française. En dix ans, certains écoliers auront connu jusqu'à trois réformes successives des rythmes scolaires, et ce sans qu'il existe de véritable consensus sur leur impact.

Dernière modification : 19 avril 2019

L'organisation du temps scolaire depuis 1882

Une question ancienne

Le débat sur les rythmes scolaires existe au moins depuis l'instauration de l'école obligatoire par Jules Ferry en 1882. Il s'agit au départ de concilier temps scolaire, éducation religieuse et participation aux travaux agricoles. Ce n'est que dans la seconde moitié du XX^{e} siècle qu'entrent en jeu des considérations d'ordre économique (années 60) puis pédagogique (années 80). Si les rythmes scolaires ont évolué assez lentement, on note une accélération des réformes ces vingt dernières années.

Les principales réformes

1882 : le temps scolaire est fixé à 30 heures hebdomadaires réparties du lundi au samedi, avec un repos le jeudi. Les vacances d'été durent environ 1 mois.

1922 : les vacances d'été sont allongées de 15 jours, pour permettre la participation des enfants aux travaux agricoles (vendanges et moissons).

1939 : les vacances de la Toussaint, de Noël et de Pâques sont instaurées. Les vacances d'été sont allongées de 1 mois, ce qui les porte à 10 semaines. Le calendrier scolaire est arrêté par le ministère de l'éducation nationale, et non plus par les préfets.

1961-1980 : les rythmes scolaires sont aménagés en fonction d'intérêts économiques (allongement de la saison touristique). Cela passe par l'instauration du zonage des vacances d'été (1965, supprimé en 1971), de février (1967-68) et de Pâques (1971-72).

1969 : la durée hebdomadaire passe de 30 à 27 heures et le samedi après-midi est libéré.

1972 : le jour de repos est déplacé au mercredi.

Années 1980 : début des réflexions sur la chronobiologie de l'élève (étude de l'organisation temporelle des enfants en rapport avec l'apprentissage scolaire) et premières expérimentations de la semaine de 4 jours.

1990 : la durée hebdomadaire passe de 27 à 26 heures.

1991 : à la suite d'un décret signé par Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, les écoles peuvent choisir d'adopter la semaine de 4 jours après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale.

2008 : la semaine de 4 jours est instaurée sous l'égide du ministre Xavier Darcos, baissant la durée hebdomadaire à 24 heures.

La réforme des rythmes scolaires (2013) et son assouplissement (2017)

Le retour à la semaine de 4 jours et demi

En janvier 2013, le ministre de l'éducation nationale Vincent Peillon publie un **décret relatif au temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires** (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2013/1/24/MENE1301789D/jo/texte) . Cette réforme prévoit notamment le retour à la semaine de 4 jours et demi qui avait été supprimée par Xavier Darcos en 2008. L'objectif est d'étaler les apprentissages fondamentaux sur 5 matinées au lieu de 4, des travaux en chronobiologie ayant montré que la concentration est meilleure le matin. La durée de la journée de classe est réduite pour prévenir la fatigue des élèves.

Temps d'activité périscolaire (TAP) et projet éducatif territorial (PEDT)

La réforme prévoit la mise en place d'activités périscolaires – sportives, culturelles et artistiques – sur le temps dégagé en fin de journée. Ce temps d'activité périscolaire (TAP) est à la charge des municipalités et il doit contribuer au développement de la curiosité intellectuelle de l'enfant. Il peut être organisé dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT) qui associe à la collectivité territoriale l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (associations, institutions culturelles et sportives, etc.).

La mise en œuvre de la réforme

La réforme des rythmes scolaires entre en application à la rentrée 2013, avec la possibilité d'un report à la rentrée 2014 pour certaines communes. Mais les protestations de nombreuses mairies poussent le nouveau ministre de l'éducation nationale, Benoît Hamon, à publier dès 2014 **un décret assouplissant la réforme** (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/5/7/MENE1410492D/jo/texte) . Tout en maintenant les 5 matinées travaillées, le décret ouvre la possibilité de concentrer le TAP sur une seule demi-journée.

L'assouplissement de la réforme en 2017

En juin 2017, le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer signe un **décret permettant aux communes qui le souhaitent de revenir à la semaine de 4 jours** (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/6/27/MENE1716127D/jo/texte) . Promesse du candidat Emmanuel Macron, cette dérogation doit permettre d'adapter les rythmes scolaires aux spécificités locales, conformément à une demande de flexibilité exprimée par de nombreuses communes. À la rentrée 2018, 87% des communes ayant une école publique ont choisi le retour à la semaine de 4 jours selon les résultats d'**une enquête de l'Association des maires de France** (https://www.amf.asso.fr/documents-enquete-exclusive-amf-sur-les-temps-periscolaires-apres-les-reformes-successives/39097) .

Le plan mercredi

Le décret introduit par Jean-Michel Blanquer s'accompagne d'un "**Plan mercredi** (http://planmercredi.education.gouv.fr/construire-un-plan-mercredi) " qui vise à garantir aux enfants

un accueil de loisir le mercredi, en particulier dans les communes ayant opté pour la semaine de 4 jours. L'objectif est de proposer aux enfants des activités périscolaires de qualité le mercredi afin de favoriser l'accès à la culture et au sport, et de lutter contre les inégalités sociales en évitant que ceux issus de milieux défavorisés ne restent chez eux le mercredi.

Semaine de 4 jours : les clés du débat

À l'origine : les résultats de l'école française

Les classements internationaux font régulièrement apparaître un niveau décevant de l'école française, tant en termes de performances des élèves que de réduction des inégalités sociales. Ainsi, le classement PISA qui évalue le niveau des élèves de 15 ans des pays de l'OCDE plaçait la France en 26e position en sciences et en mathématiques en 2016. Le poids du milieu socio-économique pèserait quant à lui à plus de 20% dans le niveau des élèves français, contre 13% en moyenne dans les pays de l'OCDE.

Les rythmes scolaires français : une exception

Les rythmes scolaires de l'école française sont régulièrement accusés d'être responsables de ses mauvais résultats. En effet, la France fait figure d'exception puisqu'elle possède le nombre de jours d'école le moins élevé des pays de l'OCDE pour un nombre total d'heures plus élevé en moyenne. Ainsi, les élèves français ont des semaines plus courtes mais des journées – et des vacances – plus longues que leurs voisins européens. Mais existe-t-il vraiment une corrélation entre rythmes scolaires et résultats ?

Un impact négatif sur les résultats ?

Pour certains, la semaine de 4 jours serait responsable des mauvais résultats de l'école française en termes de performances des élèves mais aussi de réduction des inégalités sociales. En effet, les enfants apprendraient mieux le matin (comme l'ont montré des travaux de chronobiologistes) et seraient inutilement fatigués par des journées trop longues. Par ailleurs, la semaine de 4 jours pénaliserait les élèves issus de milieux défavorisés, qui se retrouveraient souvent désœuvrés le mercredi.

Une corrélation difficile à établir

Les premières évaluations de la réforme de 2013 (**une étude de la direction de l'évaluation** (http://cache.media.education.gouv.fr/file/Dossiers_2017/86/3/depp-2017-Dossier-207-organisations-temps-scolaire-reforme-2013-effets-observes_790863.pdf) et **un rapport de l'inspection générale** (https://www.education.gouv.fr/cid95324/rapport-sur-l-efficacite-de-la-reforme-des-rythmes-scolaires.html) du ministère de l'éducation nationale) ne permettent pas d'établir un impact positif de celle-ci sur les performances des élèves. Pour certains, le débat se cristalliserait inutilement sur les rythmes scolaires, passant à côté de questions plus essentielles comme la qualité de l'enseignement ou le nombre d'élèves par classes.

Des difficultés pour financer la semaine de 4,5 jours

De nombreuses mairies soulignent leurs difficultés à financer la semaine de 4,5 jours, et ce malgré les aides mises à disposition par l'État. Ces difficultés tiennent principalement au coût des activités périscolaires et du transport scolaire dans les communes rurales. Par ailleurs, la semaine de 4,5 jours est particulièrement contraignante pour les enseignants qui voient leur temps de présence réparti sur 5 jours au lieu de 4.

Conférence citoyenne sur les rythmes scolaires

Résumé des propositions des membres
Juin - Novembre 2014

Le présent document constitue la synthèse de l'avis des personnes sollicitées par la Ville de Rezé pour participer à la « Conférence citoyenne sur les rythmes scolaires » mise en place le 12 juin 2014.
La conférence, composée de représentants du monde éducatif (enseignants, parents, personnes qualifiées,…) a été saisie pour établir un état des lieux de la nouvelle organisation des rythmes scolaires mise en place il y a un an et faire des préconisations d'amélioration du dispositif.

Notre démarche

Saisis par le maire pour « faire un diagnostic partagé du dispositif mis en place en septembre 2013 et (…) réunir (nos) préconisations dans un avis »[1], nous nous sommes interrogés à plusieurs reprises sur notre périmètre d'intervention. *Jusqu'où devons-nous/pouvons-nous aller ? N'y-a-t-il pas un risque de travailler "pour rien" ? Nos propositions seront-elles entendues ?*

Nous avons fait le choix de ne rien s'interdire a priori tout en ayant en permanence à l'esprit ces éléments de faisabilité technique, financière mais également humaine. Il y a, nous en sommes conscients, derrière chaque organisation, des femmes et des hommes qu'il convient de respecter, d'accompagner, et d'impliquer dans les évolutions à mener.

Si ces contraintes ne permettent pas la mise en œuvre de toutes nos préconisations à court ou moyen terme, l'objectif ne doit pas pour autant être perdu de vue : répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant et garantir son bien-être.

Dès les premières séances, nous nous sommes en effet accordés sur le principe de **placer l'intérêt de l'enfant au cœur de nos réflexions**. Ce préalable nous a conduit à nous intéresser à l'enfant dans sa globalité en s'efforçant d'aborder sa vie dans et en dehors de l'école, ses relations avec l'ensemble des adultes qui l'accompagnent au cours de sa journée.

Dans le temps réduit qui nous était imparti, nous avons organisé nos travaux autour de trois étapes.

12 juin - 10 septembre : état des lieux et identification des enjeux
Cet état des lieux a été réalisé en s'appuyant sur le partage de documents entre participants, l'analyse des données transmises par la municipalité (bilans de la direction de l'éducation et résultats d'une enquête de satisfaction auprès des familles[2]), la conduite d'auditions auprès des personnels périscolaires et de conseils d'enfants et le recueil de questionnaires diffusés dans les écoles. Ces éléments nous ont permis de faire émerger trois enjeux principaux à travailler.

20 - 24 septembre : vérification des enjeux en séance publique
Afin de s'assurer de la pertinence des enjeux retenus et *« vérifier que rien n'avait été oublié »,* nous avons soumis au grand public lors d'une séance ouverte à tous qui

[1] Extrait de la Lettre de mission du Maire

[2] Enquête réalisée auprès de 400 familles par TMO Rennes

a réuni près de 80 personnes et conforté les enjeux identifiés.

1er octobre - 5 novembre : rédaction des préconisations
Sur la base des trois enjeux, nous avons travaillé en ateliers thématiques pour la rédaction des préconisations puis en séance plénière pour leur discussion et validation par l'ensemble du groupe.

Nos propositions

Les séances de travail, le partage d'informations et de documents ainsi que le recueil des points de vue des différentes parties prenantes, nous a permis d'identifier trois enjeux autour desquels s'articulent nos propositions :
I- Mieux tenir compte des besoins de l'enfant dans l'organisation de la journée ;
II- Garantir le droit à l'égalité pour tous ;
III- Assurer une continuité éducative entre les différents temps de la journée.

I- Mieux tenir compte des besoins de l'enfant dans l'organisation de la journée

Au cours de ses travaux, la conférence a principalement mis en évidence la difficulté, sur le temps de midi de répondre aux besoins de l'enfant en termes de repères, de calme et de repos. La spécificité des besoins des maternelles et en particulier les petites et moyennes sections a été largement soulignée.

La prise en compte des besoins spécifiques des maternelles

Nous proposons, en maternelle, **un animateur référent par classe** pour assurer une meilleure continuité et sécuriser les enfants.

Nous proposons, pour les petites et moyennes sections, de **permettre aux animateurs référents de partager un temps de classe de 15 minutes avant la fin de celle-ci,** prioritairement sur la période de rentrée.

Nous proposons que **les enfants scolarisés en maternelle puissent revenir à 13h15** pour faire la sieste et que leurs frères et sœurs soient accueillis au même horaire.

Les conditions matérielles d'accueil

A court terme, nous proposons de **renforcer la mutualisation des locaux déjà engagée au sein des écoles** dans le respect d'une charte d'utilisation commune, y compris hors les murs (gymnases, bibliothèques municipales)

A moyen/long terme, nous proposons de **travailler sur des possibilités d'agrandissement des salles de restauration** sur certains groupes scolaires pour diminuer le nombre de services et raccourcir le temps d'attente pour les enfants.

Conscients du cout d'une telle mesure, nous avons cependant souhaité l'intégrer à nos recommandations dans la mesure où elle participe de manière sensible à l'amélioration du bien-être des enfants sur la pause méridienne.

L'organisation de la pause méridienne

Nous proposons qu'une priorité soit donnée à la **mise en place d'un ensemble de moyens permettant le retour au calme** avant la classe.

Plusieurs possibilités de réorganisation ont été mises au débat au sein de la conférence. Cependant, considérant que **la problématique de la pause méridienne n'est pas tant liée à sa durée qu'à son contenu**, nous proposons que, quelle que soit la piste de réorganisation retenue, **les évolutions engagées poursuivent trois objectifs** :
- respecter les besoins physiologiques de l'enfant avec du temps pour déjeuner et se reposer,
- accueillir l'enfant dans un cadre sécurisant
- proposer des activités d'éveil et de découverte ouvertes au plus grand nombre,

avec une attention particulière aux enfants en difficulté.

L'encadrement

Nous souhaitons que cette question reste un élément prioritaire dans les futures décisions d'évolution du dispositif.

II - Garantir le droit à l'égalité pour tous

Nous avons constaté de fortes disparités entre enfants et mais également entre écoles. La question de l'accompagnement des enfants les plus fragiles, dans le cadre de l'évolution du dispositif nous est par ailleurs apparue comme un enjeu clé.

La réduction des inégalités entre groupes scolaires

- **En matière d'activités proposées**

Nous proposons que **la mixité des compétences soit développée dans les équipes périscolaires** (poursuite des formations engagées et partage de compétences entre animateurs).

Nous proposons que des **malles ludo-éducatives** soient mises à disposition de chaque école. Elles pourraient circuler entre les écoles et constituer un support pour le développement de projets thématiques.

- **En matière de locaux**

A court/moyen terme, nous proposons de **réaliser un état des lieux des locaux des groupes scolaires** pour développer un plan d'actions sur les sites où des besoins sont identifiés.

- **En matière de moyens humains**

Partant du constat que les temps périscolaires sont potentiellement conflictuels, nous proposons, pour l'ensemble des groupes scolaires, la formation des équipes périscolaires à la gestion des situations difficiles et la mise à disposition de médiateurs pour les accompagner.

Nous proposons que les groupes scolaires référencés comme **« écoles à favoriser »** disposent d'un **niveau d'encadrement renforcé**.

La participation de tous les enfants aux activités, en particulier des plus fragiles

Nous proposons
- la **mise en place d'un outil de suivi des inscriptions aux activités**
- **d'inciter les plus fragiles à y participer** : (présentation des ateliers en classe, accompagnement des familles, formation des personnels),
- **de permettre aux externes de participer aux ateliers du midi**

Le principe de gratuité

La gratuité des activités pour les familles, en particulier les plus modestes, est un objectif partagé par tous les membres de la conférence.

III- Assurer une continuité éducative entre les différents temps de la journée

Partant du principe que s'intéresser à l'enfant dans sa globalité nécessite une cohérence et une complémentarité entre les différents d'acteurs (parents, enseignants, animateurs périscolaires, ATSEM[3], intervenants), nous avons constaté qu'il n'existait pas de lieux d'échanges réguliers entre ces différentes parties prenantes.

Développer des formations communes

Nous proposons la mise en place de **formations communes** entre agents périscolaires et enseignants et, dans leur prolongement, l'instauration de temps de réunion communs pour poursuivre le travail engagé.

[3] Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Renforcer la communication

Nous proposons l'installation de **panneaux d'informations périscolaires** de type "totems" dans chaque école accessibles aux parents et aux enfants et qu'une **réflexion soit engagée sur leur visibilité**.

- **Entre enseignants et animateurs**

Nous demandons le **dégagement d'heures dédiées** pour le personnel municipal pour permettre le travail en commun avec les équipes enseignantes.

Nous souhaiterions par ailleurs la désignation d'enseignants référents périscolaires, relais d'information auprès de ses collègues.

- **Entre l'ensemble des acteurs**

Nous proposons l'ouverture des conseils d'école aux acteurs périscolaires avec la présence des responsables et l'inscription d'un « volet périscolaire » à l'ordre du jour.
Chaque conseil d'école serait précédé d'un conseil d'enfants, en présence du responsable périscolaire qui relayerait leurs remarques.

- **Avec et entre les intervenants extérieurs**

Nous proposons la mise en place de temps de rencontre à chaque rentrée scolaire entre responsables périscolaires et intervenants potentiels pour faire connaissance et éventuellement Impulser un travail en commun entre les différents intervenants.

Bâtir un projet de communauté éducative

Nous proposons **la co-construction d'un projet de communauté éducative** qui définirait notamment :
- les objectifs pédagogiques et éducatifs partagés sur l'ensemble de la journée,
- les moyens pour organiser les temps d'information, de concertation et de consultation des enfants et pour favoriser leur engagement,
- les règles de vie pour bien vivre ensemble, communes à tous les temps scolaires et périscolaires,
- les règles d'utilisation du matériel et des locaux.

Ce projet serait **partagé avec les parents d'élèves.**

IV- Evaluer pour agir

De façon transversale, la question de l'évaluation est apparue de manière régulière dans nos travaux. Il nous semble en effet indispensable de pouvoir disposer d'éléments de diagnostic allant au-delà du ressenti mais s'appuyant sur des outils d'évaluation spécifiques pour être en capacité de mesurer les effets de la nouvelle organisation des rythmes scolaire sur le bien-être des enfants.

Conscients de la complexité d'une telle question, nous proposons le lancement **d'une réflexion sur l'évaluation quantitative et qualitative du dispositif, en particulier concernant le bien être et le respect des besoins des enfants.**

.

Conclusion

La conférence n'a pas pu, dans le cadre du temps court qui lui a été donné, traiter l'ensemble des sujets.

Le constat de la nécessité de créer des espaces de dialogue entre les membres de la communauté éducative (parents, enseignants, animateurs, ATSEM, intervenants) nous amène à proposer que la réflexion soit prolongée au-delà de la conférence, par exemple à travers le Projet Educatif Local.

Enfin, l'opportunité qui nous a été proposée de rouvrir le débat a généré de l'attente. Afin que notre travail ne reste pas sans suite, nous souhaitons **la mise en place d'un comité de suivi de nos préconisations** qui nous permettra de les soutenir dans la durée et d'accompagner leur mise en œuvre éventuelle sur le terrain. Cela sera également une façon pour nous de mesurer les effets de ces préconisations.

FONDATION ROBERT SCHUMAN

POLICY PAPER

Question d'Europe
n°212
5 septembre 2011

Les rythmes scolaires dans l'Union européenne

de **Florence Kamette**
Consultant, spécialiste de l'analyse comparée des législations étrangères

RÉSUMÉ

La comparaison des rythmes scolaires en Europe est un exercice délicat, à cause de l'autonomie dont jouissent les établissements et les collectivités locales de la plupart des pays pour organiser le temps scolaire.

Cette comparaison fait néanmoins ressortir plusieurs points de convergence, en particulier la généralisation de la semaine de 5 jours, la critique de la journée continue, considérée comme inadaptée au travail des femmes, et le développement d'une offre d'activités périscolaires en dehors des heures de cours.

Elle fait également apparaître des divergences, notamment dans la durée des grandes vacances : quelque douze semaines en Espagne et en Italie, mais seulement six ou sept en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

INTRODUCTION

Dans le système scolaire français traditionnel, les heures de cours sont nombreuses et réparties sur un petit nombre de jours dans l'année, de sorte que les journées sont longues et fatigantes. A partir de ce constat, le comité de pilotage de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires, qui a rendu son rapport au ministre de l'éducation le 4 juillet 2011, propose une dizaine de mesures visant à améliorer l'équilibre des rythmes scolaires non seulement sur l'année, mais aussi sur la semaine et la journée.

Il préconise que l'année scolaire, d'une durée de 38 semaines, soit organisée en 5 périodes d'enseignement de 7 à 8 semaines entrecoupées, comme c'est déjà le cas actuellement, par des vacances intermédiaires de deux semaines (Toussaint, fin d'année, hiver et printemps). Quant aux vacances d'été, leur durée serait réduite à 6 semaines.

La semaine s'étalerait sur au moins dix demi-journées à l'école primaire et sur neuf au collège, sa durée étant limitée à 23 heures à l'école primaire ainsi que les deux premières années du collège. Ainsi, la semaine de 4 jours disparaîtrait.

La journée serait allégée, mais sans être raccourcie : une pause méridienne d'une heure et demie devrait être respectée, les horaires seraient fixes, mais sans qu'une heure de début ne soit recommandée, et l'amplitude – sept heures ou huit heures et demie selon que les élèves rentrent ou non déjeuner chez eux – serait identique à l'école primaire et au collège. En outre, la durée des cours serait limitée à cinq heures à l'école primaire ainsi que les deux premières années du collège, et à six heures les deux dernières années du collège. En plus des cours, un « accompagnement éducatif » d'une durée de deux heures pour les plus jeunes et d'une heure pour les élèves des deux dernières années de collège est prévu.

Ces propositions conduisent à s'interroger sur la situation dans d'autres Etats membres de l'Union européenne. Cinq pays ont été retenus : l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni [1]. Ce choix a été dicté à la fois par la proximité géographique et par la plus ou moins grande décentralisation qui caractérise les systèmes éducatifs des différents pays. Pour chacun d'eux, il a paru pertinent de présenter les rythmes scolaires annuels, hebdomadaires et quotidiens, ainsi que de mettre en évidence, le cas échéant, les questions actuellement en discussion.

Seuls l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire général ont été pris en compte dans cette analyse.

1. Pour le Royaume-Uni, ce sont les dispositions en vigueur en Angleterre et au pays de Galles qui ont été analysées.

ALLEMAGNE

L'enseignement relève de la compétence des Länder, mais la Conférence permanente des ministres de l'éducation et des affaires culturelles (Kultusministerkonferenz : KMK), qui réunit les ministres de l'éducation des 16 Länder, assure l'harmonisation des politiques éducatives, notamment en matière de rythmes scolaires.

Le nombre de jours de classe ou d'heures de cours dans l'année

Le nombre de jours de classe est de 188 ou de 208 selon la durée de la semaine.

Le calendrier scolaire annuel

Il est établi par la KMK conformément aux principes de l'accord de Hambourg, conclu entre les Länder en 1964 :
– la durée totale des vacances ne peut excéder 75 jours ;
– les vacances d'été doivent être comprises entre le 1er juillet et le 10 septembre ;
– d'autres interruptions des cours sont possibles en automne, ainsi que pour Noël, Pâques et la Pentecôte.
En pratique, les vacances d'été sont limitées à six semaines. La KMK a réparti les Länder en cinq groupes de taille de population équivalente. Elle détermine la date de début des vacances d'été (entre le 20 juin et mi-juillet) par roulement entre les cinq groupes. Les décisions de la KMK sont susceptibles de légers aménagements de la part de chaque Land. En mai 2008, la KMK a établi les dates des vacances d'été des années 2011 à 2017.
Les dates des autres vacances, plus courtes, sont fixées par chaque Land en fonction de considérations locales, notamment religieuses. Certains Länder, comme ceux de Berlin et de Brandebourg, arrêtent leur calendrier scolaire conjointement. En règle générale, les vacances s'établissent comme suit :
– 5 à 10 jours à la fin du mois d'octobre ;
– 10 à 15 jours à l'occasion de Noël ;
– 5 à 10 jours en février ;
– une dizaine de jours autour de Pâques ;
– 5 à 10 jours pour la Pentecôte.
Par ailleurs, dans la plupart des Länder, il y a une dizaine de jours fériés, qui ne sont pas nécessairement inclus dans les vacances.

La durée de la semaine scolaire

La semaine scolaire s'étale sur 5 ou 6 jours selon les choix faits par les Länder. Même lorsqu'elle est de 6 jours, les élèves ne vont pas à l'école tous les samedis : deux samedis par mois doivent être libres. La plupart des Länder ont opté pour la semaine de 5 jours.

L'organisation de la journée scolaire

Traditionnellement, les cours commencent entre 7 h 30 et 8 h 30 et s'achèvent vers 11 h 30 ou 13 h 30 selon que la semaine dure 6 ou 5 jours. Les cours durent 45 minutes. Leur nombre croît avec l'âge des élèves : il varie en général de 19 à 28 dans l'enseignement primaire et de 28 à 32 au collège.
La concentration des cours sur la matinée a fait l'objet de critiques (inadaptation au travail des femmes, corrélation entre l'origine sociale et la réussite scolaire, etc.), de sorte que le gouvernement fédéral a mis en place, en 2003, un programme de 4 milliards € pour promouvoir l'ouverture des établissements scolaires toute la journée, c'est-à-dire jusqu'à 16 ou 17 heures, et ce au moins trois fois par semaine. A la fin de l'année 2009, plus de 7 000 établissements adhéraient à ce programme, grâce auquel diverses activités allant du soutien scolaire aux loisirs créatifs sont proposées aux élèves. Ces activités sont organisées par les membres du corps enseignant ou par des partenaires extérieurs. Elles sont en général facultatives et donnent lieu à une contribution financière des parents. Les établissements qui participent au programme ont l'obligation de fournir un repas aux enfants.

Les questions actuellement en débat

Outre le développement du nombre des établissements qui fonctionnent toute la journée, le rétablissement de la neuvième année de lycée est en débat depuis quelques mois. Au cours des 10 dernières années, presque tous les Länder ont en effet décidé de réduire de 9 à 8 ans la durée des études au lycée. On reproche à ce modèle l'alourdissement des journées, puisque la scolarité est réduite d'une année.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

Le système scolaire est régi par des textes nationaux, mais les responsables des établissements jouissent d'une grande autonomie de gestion.

Le nombre de jours de classe ou d'heures de cours dans l'année

Le règlement de 1999 sur l'année scolaire et la journée de cours fixe le nombre annuel de jours de classe à 190.

Le calendrier scolaire annuel

Il est déterminé, en fonction du statut de l'établissement, soit par les collectivités locales soit par les établissements eux-mêmes.
Traditionnellement, l'année scolaire commence la première semaine de septembre et se termine la troisième semaine de juillet, les vacances étant organisées de la

manière suivante :
– les vacances d'été durent 6 semaines ;
– les vacances de Noël 2 semaines ;
– celles de Pâques également ;
– chaque trimestre est coupé par une semaine de vacances.
Au cours des dernières années, de nombreux d'établissements ont adopté un découpage de l'année en six périodes d'enseignement de façon à mieux répartir les cours : deux périodes de 7 semaines entre la rentrée des classes et Noël, et quatre périodes de 6 semaines ensuite. Des vacances d'une durée d'une ou deux semaines séparent les différentes périodes d'enseignement, tandis que la durée des vacances d'été reste inchangée (6 semaines).

La durée de la semaine scolaire

Elle est de 5 jours, mais des activités périscolaires, sportives notamment, peuvent être organisées le samedi matin. C'est la loi qui définit le nombre hebdomadaire minimal d'heures de cours : 21 pour les deux premières années d'enseignement primaire, 23,5 pour les quatre suivantes, 24 pour les deux premières années de collège et 25 pour les deux suivantes.

L'organisation de la journée scolaire

Le règlement de 1999 sur l'année scolaire et la journée de cours précise que celle-ci doit, sauf circonstances exceptionnelles, être divisée en deux demi-journées.
En général, les cours commencent vers 9 heures et se terminent entre 15 et 16 heures, avec une pause d'une heure pour le déjeuner.

Les questions actuellement en débat

La loi de 2002 sur l'enseignement donne aux écoles la possibilité d'offrir des activités extrascolaires en dehors des horaires habituels. L'accueil des enfants se fait alors de 8 h à 18 h, et ce 48 semaines par an. Ces activités sont souvent payantes, mais il existe des aides pour les familles modestes.

ESPAGNE

L'enseignement constitue une compétence des communautés autonomes, l'Etat devant néanmoins veiller à l'homogénéité du système éducatif, afin de garantir à chacun le même accès aux droits fondamentaux.

Le nombre de jours de classe ou d'heures de cours dans l'année

Le nombre minimal de jours d'enseignement est fixé à 175 par la loi organique du 3 mai 2006 sur l'éducation, ce qui correspond à 35 semaines de 5 jours. En pratique, le nombre de jours de classe varie peu d'une communauté à l'autre : entre 175 et 180.

Le nombre annuel d'heures de cours est d'environ 875 dans l'enseignement primaire et de 1 050 pour les quatre premières années de l'enseignement secondaire, qui sont obligatoires.

Le calendrier scolaire annuel

Il est déterminé par la communauté autonome, voire par la province ou par l'établissement scolaire[2], et n'est donc pas uniforme. En règle générale, il s'établit ainsi :
– la rentrée des classes a lieu au cours de la première quinzaine de septembre ;
– les vacances de Noël durent 2 semaines ;
– celles de Carnaval entre 3 et 6 jours ;
– celles de Pâques une dizaine de jours ;
– les grandes vacances 11 semaines dans l'enseignement primaire et 12 dans l'enseignement secondaire.
Par ailleurs, il y a une dizaine de jours fériés, qui peuvent varier d'une communauté autonome à l'autre.
La durée de la semaine scolaire
Elle est de 5 jours.

L'organisation de la journée scolaire

Elle est déterminée par le conseil d'établissement, mais doit être validée par l'administration de la communauté autonome. Le plus souvent, les élèves ont 5 cours par jour dans l'enseignement primaire et 6 dans l'enseignement secondaire. La durée des cours varie en général entre à 50 ou 55 minutes.
Traditionnellement, les cours ont lieu à la fois le matin et l'après-midi. Ils commencent entre 9 h et 10 h et la matinée dure 3 h ou 3 h 30. Il y a une pause de 2 h 30 avant la reprise des cours, qui s'achèvent à 16 h ou 17 h. Pendant les dernières années, la journée continue s'est peu à peu imposée : les cours ont lieu en début de journée (souvent de 9 h à 14 h) et l'après-midi est alors réservé aux activités périscolaires. Ainsi, dans toutes les communautés autonomes, sauf en Catalogne [3], les collèges et les lycées fonctionnent selon ce principe. En revanche, dans l'enseignement primaire, la situation est plus contrastée : certaines communautés autonomes continuent à respecter la coupure de la journée en deux demi-journées, tandis que d'autres ont introduit la journée continue, mais laissent les établissements choisir leur mode d'organisation.

Les questions actuellement en débat

La journée continue est de plus en plus critiquée, car on lui reproche d'être source d'inégalités.

ITALIE

L'organisation administrative de l'enseignement est décentralisée. Le ministère de l'éducation détermine les principes fondamentaux, mais délègue l'organisation aux

2. Certaines communautés autonomes ont délégué l'établissement du calendrier aux provinces, d'autres aux établissements scolaires.

3. En Catalogne, c'est un modèle mixte qui prévaut : les cours ont lieu cinq matinées et trois après-midi par semaine.

régions, voire aux collectivités de niveau inférieur et aux établissements scolaires. Les rythmes scolaires connaissent d'importants changements depuis quelques années, et la situation n'est pas encore stabilisée.

Le nombre de jours de classe ou d'heures de cours dans l'année

Ces chiffres sont définis au niveau national : au moins 200 jours de classe correspondant à 891 heures par an dans l'enseignement primaire (soit 33 semaines de 27 heures) et à 990 dans l'enseignement secondaire (soit 33 semaines de 30 heures).

Le calendrier scolaire annuel

Il est déterminé par les régions, le ministère fixant néanmoins la date des examens ainsi que les jours fériés nationaux. En outre, chaque établissement peut apporter des modifications au calendrier régional. En règle générale, le calendrier scolaire annuel s'établit comme suit :
– la rentrée des classes a lieu la deuxième ou la troisième semaine de septembre ;
– les vacances de Noël durent 2 semaines ;
– dans certaines régions, à l'occasion de Carnaval, les cours cessent pendant quelques jours ;
– les vacances de Pâques durent une semaine ;
– les vacances d'été 12 ou 13 semaines.
Par ailleurs, il y a cinq jours fériés nationaux et, le cas échéant, plusieurs fêtes locales.

La durée de la semaine scolaire

Les cours doivent être répartis sur au moins 5 jours. Selon les établissements, la semaine dure 5 ou 6 jours.
Ce sont les parents qui, au moment de l'inscription de leurs enfants, choisissent le nombre hebdomadaire d'heures de cours. Ce choix vaut pour toute l'année scolaire.
Dans l'enseignement primaire, la norme est de 27 heures. Cependant, le modèle des 24 heures est peu à peu introduit depuis l'année 2009-2010, en commençant par les petites classes. Inversement, les parents peuvent demander que les enfants bénéficient de trois heures hebdomadaires supplémentaires facultatives (ateliers de musique, cinéma, informatique, etc.). Ils peuvent aussi opter pour un horaire hebdomadaire de 40 heures, qui correspond à la prise des repas à l'école. Le choix des 30 h ou 40 h est subordonné à l'existence du personnel et des structures nécessaires, les parents devant être informés au moment de l'inscription. Les classes sont formées de façon homogène, à partir des souhaits des parents.
Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, la norme hebdomadaire est de 30 h, mais les parents peuvent, sous les mêmes réserves que pour l'enseignement primaire, opter pour la semaine de 36 h (activités facultatives) ou de 40 h (cantine).

L'organisation de la journée scolaire

En règle générale, et contrairement à ce qui existait jusqu'au début des années 90, les élèves vont à l'école le matin et l'après-midi. Néanmoins, pour les classes de l'école primaire qui n'ont que 24 heures de cours par semaine, il est possible de prévoir six matinées d'enseignement.

Les questions actuellement en débat

Les réformes de l'enseignement primaire et secondaire se succèdent rapidement depuis quelques années, mais les rythmes scolaires ne sont pas au centre des débats.

PAYS-BAS

Le système d'enseignement est unifié et régi par des textes nationaux, mais la gestion des établissements scolaires est décentralisée. Les établissements jouissent d'une grande autonomie.

Le nombre de jours de classe ou d'heures de cours dans l'année

La loi sur l'enseignement primaire fixe à 7 520 le nombre total d'heures de cours pour les huit premières années de la scolarité et précise que les établissements sont libres de la répartition, à condition qu'au moins 3 520 heures (soit une moyenne de 880 heures annuelles) soient dispensées au cours des quatre premières années et 3 760 (soit une moyenne de 940 heures annuelles) au cours des quatre années suivantes.
D'après la loi sur l'enseignement secondaire[4], les élèves doivent bénéficier de 1 000 heures de cours chaque année et de 700 l'année de l'examen final.
L'Inspection de l'enseignement, qui est chargée de veiller à la « qualité de l'enseignement », vérifie que les établissements respectent ces normes.

Le calendrier scolaire annuel

Le ministère de l'éducation détermine les dates des vacances d'été, qui sont impératives : les établissements peuvent s'en écarter seulement à condition d'avoir obtenu une autorisation spécifique. En revanche, les dates des autres vacances ne sont qu'indicatives. Les responsables des écoles sont incités à suivre la règle selon laquelle une période de cours de sept à huit semaines doit être suivie d'une semaine de vacances. La plupart des établissements se conforment aux préconisations du ministère.
Le pays est divisé en trois zones : Nord, Sud et centre.
Le calendrier s'établit en général comme suit :
– la rentrée des classes s'étale entre mi-août et début septembre ;
– les vacances d'automne, une semaine, se situent dans la deuxième moitié du mois d'octobre ;

4. L'enseignement secondaire concerne les jeunes à partir de 12 ans. Sa durée varie selon la filière choisie : professionnelle, technique ou générale.

– les vacances de Noël durent 2 semaines ;
– les vacances de février une semaine ;
– les vacances de mai une semaine :
– les vacances d'été durent 7 semaines et commencent en juillet ;
Le ministère définit le calendrier avec plusieurs années d'avance, mais peut le modifier à l'issue de l'évaluation qui a lieu tous les trois ans. De même, la répartition des provinces entre les trois zones peut être modifiée à l'issue de cette évaluation.

La durée de la semaine scolaire

Selon la loi sur l'enseignement primaire, la durée normale de la semaine est de 5 jours à partir de la troisième année d'enseignement, mais les établissements peuvent, sept fois dans l'année, réduire la durée de la semaine à 4 jours.
En 2003, le Parlement s'est opposé à la proposition du ministre de l'éducation consistant à supprimer cette disposition législative, qui aurait permis à certains établissements de ne fonctionner que 4 jours par semaine pendant toute la durée de l'année scolaire.
La plupart des élèves des écoles primaires ne vont pas en classe le mercredi après-midi.
Dans l'enseignement secondaire, les cours sont répartis sur 5 jours complets.

L'organisation de la journée scolaire

Elle est librement déterminée par les établissements. La journée commence en général à 8 h 30 et s'achève entre 15 h et 16 h. Elle est plus longue dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. Une pause méridienne doit être respectée, les établissements ayant l'obligation d'accueillir les élèves à l'heure du déjeuner de façon à ce qu'ils puissent manger sur place. Cette pause dure en général une heure.
De plus ou plus d'écoles primaires optent pour la journée continue. Les cours se terminent alors vers 14 h et les enfants mangent dans la classe, le repas étant considéré comme une activité éducative.
La durée des cours (50, 60 ou 70 mn) est librement fixée par les établissements.

Les questions actuellement en débat

Un projet de loi vient d'être élaboré sur la base des travaux de la commission chargée de réfléchir à la durée des cours dans l'enseignement secondaire, la constitution de cette commission faisant suite aux conclusions de l'Inspection de l'enseignement, selon lesquelles de moins en moins d'établissements respectaient la règle des 1 000 heures de cours par an [5].
Le projet prévoit de raccourcir à six semaines la durée des vacances d'été et de rendre impératives les dates des vacances de Noël et de mai. Ces modifications devraient entrer en vigueur à partir de la rentrée 2012.

CONCLUSION

Si l'on excepte l'Italie, les rythmes scolaires constituent un sujet de préoccupation commun à tous les pays étudiés. Les réformes tentent de mieux adapter ces rythmes au travail des mères et à la démocratisation de l'enseignement.
L'analyse comparative fait apparaître deux spécificités françaises : la semaine de 4 jours et l'importance des vacances intermédiaires.
Elle montre aussi que, en adoptant les propositions du comité de pilotage de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires, la France abandonnerait le modèle méditerranéen des longues vacances d'été.

Auteur : Florence Kamette
Consultant, spécialiste de l'analyse comparée des législations étrangères

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu
Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.

5. Le nombre annuel d'heures de cours dans l'enseignement secondaire fait l'objet de débats récurrents depuis le milieu des années 90. Malgré les assouplissements successifs apportés à la règle, malgré les contrôles de l'Inspection de l'enseignement et les protestations des parents d'élèves, certains établissements n'assurent pas le nombre minimal d'heures de cours. En 2008, plusieurs ont dû payer des amendes.

Annexe : Tableau synthétique sur les rythmes scolaires dans l'Union européenne*

	Principes d'organisation	Jours de classe dans l'année	Vacances d'été	Petites vacances	Durée de la semaine	Journée	Questions en débat
France	Centralisation	• Primaire : 144 • Secondaire : 175 à 180	8 à 9 semaines	• Automne Noël Hiver Printemps • 3 zones pour hiver et printemps	• Primaire : 4 jours • Secondaire : 4,5 ou 5 jours	Deux demi-journées et pause méridienne	Amélioration de l'équilibre annuel, hebdomadaire et quotidien Suppression de la semaine de 4 jours Réduction de la durée des vacances d'été Etc.
Allemagne	• Compétence des Länder • Coordination nationale	• Semaine de 6 jours : 208 • Semaine de 5 jours : 188	• 6 semaines • Répartition des Länder en 5 zones	• Fin octobre Noël Février Pâques Pentecôte • Autonomie des Länder	• 5 jours en général • Si 6 jours, 2 samedis libres par mois	Traditionnellement, cours concentrés sur la matinée	Développement des cours l'après-midi
Angleterre et pays de Galles	Autonomie des établissements	190	6 semaines	• Automne Noël Février Pâques Mai • Variations locales	5 jours	Deux demi-journées et pause méridienne d'une heure	Activités extrascolaires en dehors des heures de cours
Espagne	Compétence des communautés autonomes	Au moins 175	• Primaire : 11 semaines • Secondaire :12 semaines	• Noël Carnaval Pâques • Variations locales	5 jours	• Traditionnellement, deux demi-journées et pause de 2,5 heures • Développement de la journée continue	Critique de la journée continue
Italie	• Compétences des régions • Autonomie des établissements	Au moins 200 jours	12 à 13 semaines	• Noël Carnaval Pâques • Variations locales	5 ou 5,5 jours	• En général, deux demi-journées et pause méridienne • Primaire : parfois seulement le matin	
Pays-Bas	Autonomie des établissements	• Primaire : 880 heures par an pour les 4 premières années, puis 960 • Secondaire :1 000 heures par an	• 7 semaines • Projet de passage à 6 semaines • 3 zones	• Automne Noël Février Mai • Variations locales • Projet d'uniformisation des vacances de Noël et de mai	• 5 jours • Primaire : pas de cours mercredi après-midi	• Deux demi-journées et pause méridienne d'une heure •Développement de la journée continue dans le primaire	Nombre annuel d'heures de cours dans le secondaire

**Cinq pays ont été retenus : l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (pour le Royaume-Uni, ce sont les dispositions en vigueur en Angleterre et au pays de Galles qui ont été analysées). Ce choix a été dicté à la fois par la proximité géographique et par la plus ou moins grande décentralisation qui caractérise les systèmes éducatifs des différents pays.*

DOSSIER : Rythmes scolaires : les communes à l'heure des choix
Dossier publié à l'adresse https://www.lagazettedescommunes.com/526702/retour-a-la-semaine-de-4-jours-vraiment-une-source-deconomie-pour-les-communes/

EDUCATION

Retour à la semaine de 4 jours : vraiment une source d'économie pour les communes ?

Michèle Foin | Actu expert Education et Vie scolaire | Dossiers d'actualité | France | Publié le 02/10/2017

Si la réforme Peillon a coûté cher aux communes, revenir à la semaine de 4 jours ne garantit pas toujours des économies substantielles. Les parents se sont en effet habitués dans certaines communes à des activités périscolaires de qualité.

C'était le principal reproche de l'Association des maires de France (AMF) : la réforme des rythmes scolaires a pesé bien trop lourd dans les finances des communes et des intercommunalités. D'après la dernière enquête de l'AMF diffusée en juin 2016 [1], le coût annuel brut moyen par enfant inscrit aux nouvelles activités périscolaires (NAP) est en effet de 231 euros pour les communes et 243 euros pour les intercommunalités.

En dépit du fonds de soutien de l'Etat et des aides éventuelles de la Caisse d'allocation familiale (CAF), le reste à charge s'élève à 70% pour les communes et 66% pour les intercommunalités. Revenir à la semaine de 4 jours devrait donc théoriquement permettre aux collectivités de faire de substantielles économies.

C'est d'ailleurs la raison invoquée par de nombreux élus hostiles à la réforme qui, en quelques semaines, ont massivement sauté sur l'occasion de revenir à la semaine de quatre jours. Mais ce retour à « l'avant-2014 » permet-il réellement des économies ?

Des taux d'encadrement resserrés

« On n'aura pas gagné un centime ! » affirme Hugues Portelli, maire (LR) d'Ermont (Val d'Oise – 28 925 hab.), alors que la réforme Peillon aura coûté 400 000 euros à la ville. C'est qu'un retour à l'identique peut passer, aux yeux des parents, comme un recul de l'offre de service, même s'ils ont plébiscité le retour à la semaine de 4 jours dans les conseils d'école, comme c'est le cas à Ermont.

« Avant la réforme, la cantine était ouverte uniquement aux enfants qui allaient au centre de loisirs. A la rentrée 2017, nous avons maintenu la cantine pour tous les enfants, y compris ceux qui ne vont pas au centre de loisirs », explique ainsi le maire.

Un manque de places dans les centres de loisirs

Surtout, les services de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Val d'Oise ont immédiatement exigé de la ville un retour aux taux d'encadrement stipulés dans le code de l'action sociale et sont revenus à une interprétation stricte de la capacité d'accueil.

« Au moment de la réforme, ils avaient toléré un accueil en surnombre d'une dizaine de places. A la rentrée, tous les dépassements d'effectifs ont été annulés ! » témoigne Hugues Portelli. (NDLR : Le taux d'encadrement en vigueur dans le code de l'action sociale pour l'Accueil périscolaire (avant ou après la classe) est d'un adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans et un adulte pour 14 enfants de six ans et plus. Quant à l'accueil extrascolaire (le mercredi ou pendant les vacances), il se chiffre à un adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans et d'un adulte pour 12 enfants de 6 ans et plus.)

Conséquence : à la rentrée, la ville n'a pas pu accueillir tous les enfants au centre de loisirs de leur choix, faute de capacité d'accueil et d'un nombre suffisant d'animateurs. « Je ne voulais pas avoir le moindre problème de responsabilité », justifie l'édile. Depuis, il indique que la situation est revenue dans l'ordre et que les DDCS a accepté de revoir les capacités d'accueil des centres de loisirs. Les parents devront en revanche s'inscrire au préalable, ce qui n'était pas obligatoire jusque là.

« Avec des taux d'encadrement d'un animateur pour 8 ou 12 enfants, il faut que je sache s'ils auront du travail ! » réplique Hugues Portelli.

- Rythmes scolaires et réformes en pagaille : les maires d'Ile-de-France en colère [2]
- Rythmes scolaires: le retour en force de la semaine de quatre jours d'école [3]
- Les animateurs, grands oubliés de la réforme des rythmes scolaires ? [4]

L'inquiétude des élus

En choisissant la semaine de 4 jours, les collectivités qui avaient profité du taux d'encadrement « desserré » d'un adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans, et d'un adulte pour 18 enfants de six ans et plus dans le cadre d'un Projet éducatif de territoire (PEDT), comme le permet le décret du 2 août 2016 [5], doivent théoriquement revenir aux taux d'encadrement du code de l'action sociale si ces accueil sont déclarés en préfecture. Certaines DDCS l'on immédiatement exigé début en septembre.

Lors de la conférence de rentrée de l'Association des maires d'Ile-de-France [2] (Amif) qui s'est déroulée le 13 septembre 2017, de nombreux élus dont la ville est repassée à 4 jours d'école se sont en effet inquiétés de ce qu'ils considéraient comme un « tour de vis » de la part de la DDCS, alors qu'ils souhaitaient conserver leur PEDT.

Le temps de se mettre en règle

Mathias Lamarque, inspecteur principal à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) se veut toutefois rassurant : « un courrier a été adressé aux DDCS pour leur demander de faire preuve de compréhension envers les communes qui repassent à 4 jours mais souhaitent néanmoins rester dans le cadre d'un PEDT. Elles ont jusqu'à janvier 2018 pour en signer un nouveau. On leur laisse le temps de se mettre en ordre de marche » explique t-il.

Dans ce cas, elles peuvent donc conserver le taux d'encadrement « desserré » jusqu'au renouvellement de leur PEDT, et uniquement pour les activités périscolaires du lundi, mardi, jeudi et vendredi, le mercredi redevenant un temps d'activité extra-scolaire soumis aux taux d'encadrement du code de l'action sociale. « Ces instructions n'ont été envoyées aux services que la semaine dernière », précise le spécialiste, ce qui explique sans doute le flottement de la rentrée, et l'inquiétude des élus face aux exigences des DDCS.

« On ne peut pas reprocher aux services d'appliquer la loi. De toute façon, d'un point de vue purement légal, la commune [qui repasse à 4 jours NDLR] créé les conditions pour que les taux d'encadrement resserrés s'appliquent », réplique Mathias Lamarque.

Des parents aux désirs souvent paradoxaux

A Royère-de-Vassivière (589 hab. – Creuse), ce sont les parents qui poussent à davantage de services, non sans une certaine contradiction. Dans cette commune, un arrangement avait été trouvé avec une association qui proposait des activités de qualité chaque vendredi après-midi. La quasi-totalité des élèves y participait. Cela revenait à 10 000 euros par an à la commune. En conseil d'école, la majorité des parents a souhaité le retour à 4 jours, les enseignants se pliant à cette volonté.

« N'ayant plus les aides de l'Etat, nous ne pouvons pas payer les animateurs le mercredi matin. Nous proposons en revanche un accueil de loisirs l'après-midi. Le retour à 4 jours a été voté à la majorité des parents, ce qui ne les empêche pas de demander si nous allons organiser une garderie le mercredi matin ! », s'agace Michèle Battut, adjointe en charge des affaires scolaires.

De fait, l'association en question a demandé à rencontrer les élus pour organiser un accueil le mercredi matin. « Ils ne pourront sans doute plus rémunérer les animateurs sur des temps pleins. Cela les met en difficulté par rapport à leur projet, mais ce n'est pas le problème de la commune. Sur quels crédits pourrait-on financer cela ? », rétorque l'élue.

Marges financières pour d'autres activités éducatives

A Autrans (1 616 habitants – Isère), le retour à 4 jours a occasionné la création d'un accueil de loisirs le mercredi matin, qui n'existait pas avant la réforme Peillon. En revanche, les intervenants extérieurs des NAP (plasticienne, peintre, animateurs sportifs) n'ont pas été reconduits pour des activités du mercredi. Ce sont les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) et le directeur du centre de loisirs recruté pour les NAP qui animent désormais les activités du mercredi matin.

« Avec la commune d'à côté, la réforme nous coûtait 30 000 euros par an. Certes nous allons pouvoir économiser de ce côté-là, mais ce n'est pas tant l'aspect financier qu'organisationnel qui apporte un soulagement. Pendant trois ans, j'ai eu l'impression de ne faire que cela : suivre les inscriptions des enfants, recruter le personnel… » admet Pascale Moretti, adjointe aux affaires scolaires et sociales. De fait, ces économies vont permettre de proposer d'autres activités. « Nous avons acheté des places pour un spectacle de danse que nous n'aurions pas

pu proposer avant », convient l'élue.

De même, à Nice, le coût de la réforme Peillon (4,5 millions d'euros), semble être en partie réinvesti dans l'éducation. De 29 centres de loisirs avant 2014, la commune en propose désormais 51 pour accueillir 4 100 enfants. Des activités thématiques sont proposées dans cinq d'entre eux : multisports, découverte du monde du spectacle, découverte de la nature et sensibilisation à la protection de l'environnement, gastronomie et musique et chant.

D'autres devraient voir le jour dans les prochains mois. En parallèle, tout un programme d'activités devrait être développé : plans ski, activités nautiques, multisports, environnement et nature sont à l'étude.

Le dédoublement des animateurs

A Montluçon (Allier, 37 289 hab.), le coût net de la réforme Peillon était de 380 000 euros par an, une fois déduites les aides de l'Etat et la contribution annuelle de 40 euros des parents. Pour Jean-Charles Schill, adjoint aux affaires scolaires, le retour à la semaine de 4 jours sera source d'économies pour la ville. De 1 500 élèves inscrits au NAP, ils ne sont plus que 400 à venir au centre de loisirs du mercredi. Ces élèves ne sont plus accueillis dans les écoles de la ville, mais dans deux centres aérés. « Nous allons faire des économies de chauffage dans les écoles, mais surtout d'heures d'intervenants », précise l'élu.

D'autant qu'une partie de ces animateurs ont été recrutés par la ville pour encadrer les études du soir en école élémentaire. « Avant, c'était les professeurs des écoles qui s'en chargeaient. Suite à la suppression des NAP, nous avons réorienté certains animateurs vers les études du soir. Comme ils coûtent beaucoup moins chers que les professeurs, nous avons pu dédoubler les études, avec un intervenant pour dix élèves au lieu de vingt », se réjouit Jean-Charles Schill.

Quant aux NAP des écoles maternelles, ce sont les Atsem qui s'en chargeaient. Elles avaient été formées pour cela. Elles retrouvent donc leur emploi du temps d'avant la réforme, sans incidence sur le budget de la commune.

- De gros efforts de prévention pour ménager les Atsem [6]
- Atsem : les 33 propositions du CSFPT pour une évolution « nécessaire et urgente » [7]
- Comment les collectivités territoriales peuvent-elles recruter des animateurs périscolaires ? [8]

Quant à savoir si elles sont satisfaites de leur sort, alors que la réforme des rythmes les valorisait davantage, « difficile pour elles de manifester leurs craintes contre l'avis des professeurs », convient l'élu. Montluçon compte-t-elle réinvestir les 380 000 euros d'économie dans l'école ? « J'essaie de convaincre le maire de changer les manuels scolaires l'année prochaine. Il s'agit d'un budget de 52 000 euros. C'est moins comparé aux 380 000 euros de la réforme… et cela aurait un impact auprès des familles » conclut Jean-Charles Schill.

Revenir à la semaine de 4 jours n'est donc pas forcément source d'économie financière. Et dépend surtout du degré d'externalisation des NAP, et de la mise en appétit des familles pour des activités périscolaires et extrascolaires de qualité. De fait, bien que décriée, la réforme Peillon aura laissé des traces en la matière. Difficile pour les communes de faire totalement table rase de ce qui a été mis en place entre 2014 et 2017.

Les aides auxquelles les communes qui sont repassées à 4 jours peuvent prétendre

Revenir à la semaine de 4 jours, c'est faire une croix sur :

- le fonds de soutien de l'Etat de 50 euros par élève et par an auquel s'ajoutent 40 euros par élève et par an pour les seules communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ou la dotation de solidarité rurale,
- l'aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE) de 0,54 euros de l'heure dans la limite de 3 heures par semaines et de 36 semaines par an. Cette aide de la CAF est versée en fonction des heures réalisées par les communes qui organisent les TAP, dès lors qu'il s'agit d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

En revanche, dès lors que l'accueil de loisirs est déclaré comme un ALSH, et qu'il respecte les critères définis par la Cnaf (mixité sociale, accessibilité financière…), les collectivités sont éligibles à la prestation de service pour l'accueil de loisirs ALSH.

« Dans la mesure où elles développent leur offre extra-scolaire, elles sont éligibles à une bonification de nos aides de fonctionnement qui fait plus que doubler l'aide de départ, à condition de contractualiser avec les CAF », précise Pauline Domingo, sous-directrice en charge du département enfance jeunesse parentalité à la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).

Les CAF sont actuellement incitées à accélérer les modalités de contractualisation. « Quand bien même les activités ne sont plus organisées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les CAF doivent pouvoir proposer des financements dans le cadre du temps libre laissé aux parents et aux enfants », pointe de son côté Jean-Louis Deroussen, président du conseil d'administration de la Cnaf.

« Les collectivités qui ont abandonné les 4,5 jours parce qu'elles avaient du mal à les appliquer peuvent se rapprocher de la CAF pour construire un nouveau projet dans lequel elles auront plus de liberté », suggère Jean-Louis Deroussen qui insiste sur l'importance de proposer des activités de qualité aux jeunes. « Sinon, ils restent chez eux, vont sur internet… ». Revenir à la semaine de 4 jours d'école n'exempte donc pas les communes d'une certaine responsabilité.

Les thématiques de l'ORTEJ

Conciliation des temps de vie

Comment concilier les temps de vie des enfants, des familles, des professionnels de l'éducation en visant le bien-être de tous et le développement optimal des enfants ?

Éducation et développement de l'enfant

Quels sont les dispositifs éducatifs et les initiatives les plus adaptées à la prise en compte des rythmes biologiques et psychologiques dans le développement de l'enfant ?

Chronobiologie et chronopsychologie

Comment les rythmes biologiques, psychologiques et sociaux influent sur l'action éducative ?
Quelles sont les concepts, théories et travaux scientifiques sur les rythmes touchant d'autres enjeux ou populations et pouvant éclairer cette problématique ?

Rythmes scolaires : lettre ouverte de l'Observatoire des Rythmes et Temps de vie des Enfants et des Jeunes aux candidats à l'élection présidentielle 2017
Par François TESTU

L 'ORTEJ rappelle l'importance qu'il attache aux conditions d'apprentissage des enfants. Dans ce cadre, il tient à vous faire connaître l'analyse qu'il fait de la politique actuelle en matière de rythmes scolaires. Par ailleurs, il souhaiterait que vous indiquiez comment, dans le cadre de votre mandat de Président de la République, vous envisagez de traiter la question des temps de l'enfant et quelles mesures, parmi celles énumérées ci-dessous, vous semblent prioritaires. L'ORTEJ ne manquera pas de relayer vos réflexions et réponses .

Un bilan :

Les études menées nous permettent d'affirmer que le bilan est positif.

L'enfant du primaire est davantage respecté dans son développement et ses propres rythmes.
Les données issues de la chronobiologie et de la chronopsychologie ont été prises en compte. C'est ainsi que l'aberration de la semaine de 4 jours mise en place en 2007, dénoncée par l'ensemble de la représentation nationale, a été supprimée, que les vacances de la Toussaint ont été portées à deux semaines.
L'aménagement de la journée scolaire a été assoupli et conçu pour tenir compte des temps forts et faibles de l'attention de l'enfant.
Le réaménagement des temps de l'enfant du primaire redonne toute sa dimension éducative aux activités complémentaires de l'école.

Notre analyse :

La question des « rythmes scolaires » s'inscrit dans le cadre de l'aménagement des temps de vie des jeunes et interagit avec l'ensemble des rythmes sociaux. Pour autant, cela ne saurait nous conduire à oublier les premiers concernés : les jeunes. Aussi devons-nous faire de nouvelles propositions applicables le plus rapidement possible.
Si l''école est un lieu d'apprentissage visant la réussite de tous, elle est aussi un lieu d'éducation globale.
On ne peut pas dissocier les temps scolaires des temps périscolaires, extrascolaires et familiaux. Le débat entre tous les partenaires concernés par l'éducation des jeunes doit être plus ouvert, dans le respect des rôles de chacun.
Les restrictions budgétaires en matière d'éducation, de vie associative culturelle et sportive, de solidarité sont incompatibles avec la mise en place d'un projet national d'éducation ambitieux.

Nos propositions :

Pour l'organisation de l'année
Alterner 7 semaines (plus ou moins une) d'école avec deux semaines de vacances
Donc maintenir deux semaines aux vacances d'automne
Permettre à tous les enfants et les jeunes d'accéder aux vacances et aux loisirs éducatifs en soutenant l'offre d'activités complémentaires de l'école, en aidant les familles.
Pour l'organisation de la semaine
Rendre obligatoire pour les écoles publiques et privées, l'organisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées et interdire la libération du vendredi après midi.
Continuer de proposer pour le premier degré 24h d'enseignement et 3h d'activités complémentaires gratuites et obligatoires par semaine incluant toutes formes d'aide aux élèves.
Aménager le temps de l'enfant en maternelle dans le respect de ses conditions d'âge et d'évolution physiologique
Alléger la charge globale de travail des élèves du second degré en intégrant le travail personnel, notamment en améliorant les conditions d'enseignement.

Pour l'organisation de la journée
Mettre en place une structure d'accueil le matin, et des activités ludiques, socioculturelles, sportives de qualité le soir après l'école, encadrées par des personnels qualifiés.
Garantir une pause méridienne de qualité par sa durée, son contenu et son encadrement.
Organiser les apprentissages en tenant compte des temps forts et des temps faibles de vigilance.

En conséquence

Tenir compte de l'âge des enfants et des jeunes pour les emplois du temps
Instaurer une coordination de tous les acteurs pour un véritable projet éducatif commun
Soutenir les associations complémentaires de l'école
Intégrer à de véritables formations professionnelles, des notions de chronopsychologie et de chronobiologie pour les différents personnels de l'éducation (enseignants, animateurs...)
Pérenniser l'évaluation des politiques d'aménagement du temps
Continuer à reconnaître l'Observatoire des Rythmes et des Temps de vie des enfants et des Jeunes (ORTEJ) pour évaluer, expérimenter et remédier en matière d'aménagement des temps à partir de données scientifiques.

Nous sommes persuadés que vous aurez perçu toute l'importance et la complexité de la question des rythmes scolaires, question qui dépasse largement le cadre de l'éducation.
En vous remerciant par avance de votre réponse et participation, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respect.

Pour l'ORTEJ

Professeur F.Testu
Président

Copyright ORTEJ - Site rÃ©alisÃ© sous SPIP avec le squelette Belier HRO. - Mentions Légales

Pour un débat apaisé sur les rythmes éducatifs

Ce document a été conçu pour aider à l'échange et à la décision dans les conseils d'écoles, les conseils municipaux et avec les acteurs éducatifs concernés, dont les parents.

Pourquoi soutenir la répartition du temps scolaire sur 5 jours pour les enfants ?

Pour respecter les **rythmes** d'apprentissage des **enfants**

Plusieurs études scientifiques démontrent l'importance de prendre en compte les rythmes pour favoriser les apprentissages. Les enfants ont durant la journée des moments de plus ou moins forte vigilance. L'Académie de médecine notait dans son rapport analysant les rythmes biologiques et psychosociologiques de l'enfant « Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant » que *« l'aménagement du temps scolaire en France n'est pas en cohérence avec ces connaissances de la chronobiologie de l'enfant et cela à tous les niveaux de l'organisation, journée, semaine ou année scolaire »*. Pour le primaire, elle recommandait d'organiser *« une semaine scolaire sur une journée moins longue (5 h par exemple et sur une semaine de 4 jours et demi ou 5 jours comme dans la plupart des pays européens) »*.

Mieux répartir le temps scolaire (une semaine de **9 demi-journées** dont **5 matinées** par exemple) permet de programmer les séances d'apprentissage fortement mobilisatrices (sur le plan cognitif) à des moments où la faculté de concentration des enfants est la plus grande et donc de leur permettre de mieux apprendre.

Pour permettre à **tous les enfants** un accès à des **activités péri et extra scolaires**, qui participent à améliorer les apprentissages

Les temps périscolaires favorisent la **découverte** d'activités diversifiées. Les enfants peuvent découvrir grâce à ces propositions, tout au long de leur scolarité, une pluralité de **pratiques collectives culturelles, sportives, scientifiques, numériques** qui leur permettent de développer progressivement des compétences transversales d'ordre cognitif, social et socio-affectif. Activités scolaires et périscolaires se complètent et renforcent les apprentissages.

Les travaux des chronobiologistes et psychologues, cités dans le rapport de l'Académie, montrent que les activités péri- et extra-scolaires (socioculturelles et sportives) sont importantes, lorsqu'elles sont bien dosées *« car elles participent au déroulement harmonieux des différentes phases du sommeil et à l'épanouissement physique et psychique des élèves en améliorant les comportements, l'écoute, l'attention et donc l'apprentissage »*.

ANDEV — www.andev.fr

les francas — L'éducation en mouvement ! — www.francas.asso.fr

la ligue de l'enseignement — un avenir par l'éducation populaire — www.laligue.org

RFVE — Réseau Français des Villes Éducatrices — www.rfve.fr

Pour répondre aux besoins des **enfants les plus défavorisés** et réduire les inégalités

La France est, de loin, le pays où les élèves du primaire ont le moins de jours d'école : **162 jours par an** contre 183 pour la moyenne européenne. Cette moyenne tombe à **144 jours** si l'on retient la semaine de quatre jours. Selon le dernier rapport annuel de l'OCDE « Regard sur l'éducation » de 2017, l'élève français assiste dans le même temps à un nombre d'heures à l'école astronomique : **864 heures** contre 776 en moyenne dans l'Union à 22. Pour le Conseil national d'évaluation du système scolaire, parmi les 35 pays membres de l'OCDE, la France est devenue, en quelques dizaines d'années, le **pays le plus inégalitaire en matière d'éducation**. L'aménagement du temps scolaire est un facteur décisif pour les élèves en difficulté car *« les variations journalières des performances intellectuelles sont encore plus présentes chez les élèves qui ne maîtrisent pas la tâche »* (Académie de médecine).

De plus, la semaine de 4 jours et demi peut mieux permettre l'accès aux activités culturelles et sportives hors de l'école à ceux qui n'en bénéficient habituellement pas. La généralisation des Projets éducatifs territoriaux a permis l'accès à ces activités à plus d'enfants. Dans son rapport de mai 2016, la sénatrice Françoise Cartron note qu'avant la réforme, il y avait 14 416 accueils collectifs de mineurs déclarés et 983 000 enfants accueillis et qu'en 2015, après généralisation, **31 952 accueils collectifs de mineurs** et **3,06 millions d'enfants accueillis**.

Pour influer sur les temps sociaux et l'**égalité** du temps de travail **femmes-hommes**

Un tiers des emplois occupés par les **femmes** le sont à **temps partiel**, notamment pour dégager le mercredi. Une étude publiée par l'Institut des politiques publiques montre que la réforme des rythmes scolaires a permis en moins de 2 ans de réduire de **15 %** le différentiel de temps de travail le mercredi entre hommes et femmes. Même si toutes les femmes ne sont pas touchées de la même manière selon leur catégorie socioprofessionnelle, on note ainsi l'impact imprévu de cette mesure sur l'organisation familiale et le développement du travail des femmes en particulier.

Dépasser les **difficultés d'organisation** rencontrées

La répartition du temps scolaire sur 5 jours a pu générer des difficultés d'organisation dans les premières années qu'il ne s'agit pas de nier. Pour dépasser ces difficultés désormais identifiées, le travail sur l'aménagement des rythmes doit être poursuivi en individualisant davantage l'organisation selon l'âge des enfants (en prenant en compte notamment les rythmes des **maternelles**), en renforçant la **relation aux familles**, en s'attaquant aux **inégalités territoriales**, en poursuivant la valorisation de la **filière animation**...

En finir avec une idée reçue : la fatigue des enfants

Il est important de rappeler que la fatigue dépend largement de l'alternance veille-sommeil et de sa régularité (et donc des pratiques familiales concernant l'endormissement et l'usage régulé des écrans). De plus, la catégorie socioprofessionnelle des parents est en lien avec l'importance ressentie de la fatigue des enfants. La fatigue dépend donc également du temps de présence en structures collectives en lien avec la densité des activités proposées (pression à la suractivité et absence de temps calmes librement choisis).
Enfin elle est souvent confondue avec une sur-agitation des élèves qui est à analyser avec l'ensemble des dimensions du climat scolaire.

Pourquoi élargir le débat au projet éducatif territorial dans son ensemble ?

Au-delà du débat portant sur le seul temps scolaire entre une semaine de 4 jours ou de 9 demi-journées, l'objectif doit être celui de favoriser la réussite éducative de tous les élèves et enfants. La réforme a été insuffisamment évaluée mais les nombreuses collectivités qui avaient engagé de larges consultations et s'étaient investies dans cette réorganisation, doivent être soutenues. L'enjeu consiste dès lors à prolonger les dynamiques engagées ces dernières années sur les territoires pour améliorer notamment les Projets éducatifs territoriaux (PEdT).

Pour porter la réflexion sur la **qualité** de l'ensemble des **temps éducatifs**

Le temps scolaire ne représente que **10 % de la vie** de l'enfant : il est donc primordial de s'intéresser à l'ensemble de ses autres temps éducatifs et de penser leur amélioration qualitative et leur articulation : les temps péri et extrascolaires, les temps en famille, les temps entre pairs, les temps passés devant les écrans, les temps de vacances… La réflexion éducative constitue un tout compte tenu de la continuité des temps pour l'enfant.

Pour **sécuriser** les temps périscolaires

En déclarant l'ensemble des temps périscolaires en accueil collectif de mineurs (ACM), les municipalités garantissent la mise en place de **normes strictes** (taux d'encadrement, qualification des animateurs, élaboration d'un projet pédagogique…) sous le contrôle des services de l'État.

Pour renforcer la qualité des temps périscolaires et le **centre de loisirs éducatif**

Le centre de loisirs éducatif, **deuxième structure d'accueil** après l'école et institution du temps libre reconnue sur tous les territoires, peut constituer un **espace pivot** à même de favoriser la continuité et la cohérence éducative sur les territoires de vie des enfants. Le centre de loisirs périscolaire ou centre de loisirs associé à l'école (CLAE) à un rôle de proximité temporelle évident ; le centre de loisirs extrascolaire a également toute son importance.

Le centre de loisirs éducatif peut jouer un **rôle de tiers ou de médiation** entre école et parents. L'accent est porté, notamment dans les temps périscolaires, sur l'information aux parents et sur la relation quotidienne.
Les animateurs de ces centres de loisirs étant, de fait, beaucoup plus disponibles que les enseignants.

Pour construire un projet commun : le **Projet éducatif territorial**

Le décret permettant le retour à la semaine de 4 jours confirme l'existence du Projet éducatif territorial. Il convient que ce dernier reste le cadre de la dynamique collective engagée y compris dans le cas d'un retour à la semaine de 4 jours. Cette dynamique vise, quel que soit le nombre de jours d'école, à construire un projet éducatif commun sur un territoire partant de l'intérêt des enfants voire les adolescents qui y vivent. L'enjeu est bien aujourd'hui de travailler à leur amélioration qualitative. Pour cela, le Projet éducatif territorial doit être le cadre d'une réflexion sur l'**accessibilité des activités** et la **lutte contre les inégalités** : tarifs et taux d'effort, qualité éducative…

Pour associer les **parents**

La définition et la mise en œuvre d'un projet éducatif territorial permet souvent de mieux associer les parents. Chaque espace éducatif doit pour cela laisser et donner du pouvoir d'agir aux parents, y compris ceux qui semblent les plus éloignés des codes de l'école. Prendre le temps, trouver les espaces et les modalités pour associer tous les parents, c'est **les reconnaître dans leur fonction éducative**, c'est aussi leur permettre d'appréhender le rôle de l'école, des espaces éducatifs inscrits dans la proximité de celle-ci et sans doute, *in fine*, contribuer à leur donner confiance en l'école.

Pour diversifier des **partenariats**

Le développement de partenariats territoriaux entre institutions et acteurs concernés par l'éducation a conforté des **réseaux**. Il a permis le développement d'**alliances éducatives** au service des enfants et des adolescents, renforcé l'échelon territorial de **proximité** dans l'animation de ces alliances et le travail en **transversalité**. Le rapport parlementaire de Françoise Cartron a mis l'accent sur la diversité des partenariats possibles en fonction des ressources de chaque territoire, y compris dans les communes rurales, que ce soit avec des musées, des instituts de recherche, le réseau CANOPE, les associations éducatives, culturelles ou sportives, les Parcs naturels régionaux…

Pour développer l'**attractivité des territoires**

La qualité des offres éducatives est un **critère essentiel** d'attractivité des territoires. Cette dimension est très importante dans les grandes périphéries urbaines et en milieu rural, touchées par les risques de chute démographique et de désertification. Dans ce cadre, le Projet éducatif territorial, s'il passe du contrat au véritable projet, peut être un outil important à prendre en compte dans une logique de développement social local. Une offre éducative globale, incluant une politique de la petite enfance, doit ainsi se penser en lien avec les enjeux d'accès aux services publics, d'urbanisme, d'habitat et de transport.

Pour renforcer la **formation des acteurs**

Le Projet éducatif territorial devrait comprendre systématiquement un volet formation. Développer la qualité de l'acte éducatif passe en effet par l'accès de tous les acteurs éducatifs professionnels à des f**ormations continues et partagées**.
La formation professionnelle initiale des **animateurs** nourrit la qualité de l'action territoriale. Il est donc nécessaire de développer l'accès à des parcours certifiants aux métiers de l'animation pour tous les intervenants professionnels.

Mieux, les **formations partagées pluriacteurs** (enseignants, animateurs, ATSEM…) rendent possible une meilleure connaissance et reconnaissance des rôles et des fonctions de chacun.

Pour mettre en place des **espaces de réflexion** sur les questions éducatives

L'éducation est un **bien commun**. Elle doit être partagée, « dialoguée », discutée par le plus grand nombre de citoyens. Des espaces de mobilisation citoyenne, de rencontre et de coopération entre les citoyens et les experts et professionnels de l'éducation peuvent dès lors être favorisés. Centrés sur les questions éducatives, ils peuvent éclairer et nourrir les réflexions, les travaux des élus, des collectifs de pilotage et de mise en œuvre de Projets éducatifs territoriaux.

Pour se laisser le **temps d'évaluer**

Il existe peu d'études sur l'impact de l'aménagement du temps scolaire. Toutefois, certains maires ont commandé des enquêtes pour évaluer les impacts de la nouvelle organisation scolaire afin de prendre une décision en toute connaissance de cause.
À Arras, une étude scientifique approfondie a été menée par l'Observatoire des Rythmes et des Temps de Vie des Enfants et des Jeunes. Les principaux résultats de l'enquête ont montré que l'aménagement du temps scolaire a eu des **effets positifs sur les élèves** (comportements, apprentissages, développement personnel, habiletés sociales), sur les **relations entre enseignants**, **parents et animateurs** et sur l'**organisation pédagogique et éducative de l'école** (décloisonnement, articulation scolaire/périscolaire, relations avec la collectivité locale, climat scolaire)

Cela vaut également pour les Projets éducatifs territoriaux.
Des évaluations participatives doivent permettre de réaliser les ajustements nécessaires afin d'améliorer le projet mis en place.
Cette évaluation externe peut se nourrir des critères élaborés de façon collective, afin de mesurer les effets constatés et les améliorations proposées auprès de l'ensemble des personnes concernées, dont les enfants.

Le maintien du fonds de soutien aux activités périscolaires

Le projet de loi de finances pour 2018 maintient le fonds de soutien aux activités périscolaires pour les communes qui font le choix de rester sur un rythme hebdomadaire scolaire de 4,5 jours. Le ministre de l'Éducation nationale a par ailleurs affirmé sa volonté que ce fonds soit prolongé jusqu'à la fin du quinquennat ce qui offre aux collectivités une perspective de moyen terme et atténue les contraintes budgétaires qu'elles rencontrent sur le financement de la semaine de 4,5 jours.

Novembre 2017 – © D. Lefilleul/lefligraphique@orange.fr

Rapports et communiqués

Rapport adopté le 19 janvier 2010

Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant

RAPPORT

Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant

Yvan TOUITOU**, Pierre BÉGUÉ***

Au nom d'un groupe de travail de la Commission X (Maternité - Enfance - Adolescence)*
(19 janvier 2010)

RÉSUMÉ

L'Académie nationale de Médecine a constitué un groupe de travail chargé d'apprécier l'aménagement du temps scolaire sur la santé de l'enfant. Après avoir décrit l'organisation actuelle du temps scolaire en France dans la journée, la semaine et l'année, le rapport souligne 1) l'importance de la prise en compte des rythmes biologiques et psychophysiologiques de l'enfant dans toute réflexion sur cette question ; 2) la désynchronisation des enfants c'est à dire l'altération du fonctionnement de leur horloge biologique lorsque celle-ci n'est plus en phase avec les facteurs de l'environnement entraînant fatigue et difficultés d'apprentissage ; 3) le rôle néfaste à cet égard de la semaine dite de 4 jours sur la vigilance et les performances des enfants les deux premiers jours de la semaine liées à une désynchronisation liée au week-end prolongé ; 4) le rôle primordial du sommeil chez l'enfant car il permet un développement harmonieux de l'enfant, restaure les fonctions de l'organisme, permet de lutter contre la fatigue et favorise les apprentissages. A la suite de ce rapport, l'Académie nationale de Médecine émet à l'intention des pouvoirs publics et des parents des recommandations qui, en mettant l'enfant au centre de la réflexion, insistent sur les liens entre temps scolaire et santé de l'enfant.

Introduction

La bonne santé de l'enfant à l'école est nécessaire à son épanouissement personnel et scolaire. Elle doit être suivie en parallèle et de façon coordonnée par les parents, les enseignants et le médecin.
A cet égard, l'organisation du temps scolaire a trois objectifs : améliorer les conditions d'apprentissage par des emplois du temps appropriés, réduire la fatigue et les tensions de l'enfant et instaurer une meilleure qualité de vie de l'enfant dans l'école.
L'aménagement du calendrier scolaire a été l'objet de nombreuses modifications successives (Annexe 1), avec l'apparition dans le milieu des années 80 de la notion des rythmes de l'enfant dans le débat.

L'interrogation actuelle porte aussi bien sur l'efficacité de notre système éducatif, sur l'adéquation des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire conçus par l'institution que sur la santé des enfants en lien avec une perturbation de leurs rythmes biologiques selon le type de calendrier adopté.
Pour répondre à ces questions l'Académie nationale de Médecine a créé un groupe de travail qui a procédé à des consultations de différents acteurs du système scolaire du Ministère de l'Education nationale ainsi que de chercheurs spécialistes des rythmes biologiques et psychophysiologiques de l'enfant et de leurs rapports avec la santé de l'enfant.

1-L'aménagement du temps scolaire confronté aux rythmes circadiens de l'enfant : Temps scolaire et rythmes scolaires

Temps scolaire et rythmes scolaires sont deux réalités distinctes : le temps scolaire est une variable externe régie par l'institution (emplois du temps, calendrier, …) alors que le rythme endogène de l'enfant est une variable interne qui lui est propre. L'objectif, pour le bien de l'enfant, est d'harmoniser ces deux notions c'est-à-dire d'organiser le temps scolaire en fonction des rythmes biologiques et psychophysiologiques naturels de l'enfant.

L'aménagement du temps scolaire prend en compte de nombreux facteurs sociaux, économiques, politiques, pédagogiques. Cette réflexion nécessite donc l'avis de partenaires très différents dont les objectifs peuvent être opposés : parents, enseignants, chercheurs, industrie du tourisme. Il faut souligner également le rôle non négligeable des habitudes sociétales actuelles dans les prises de position des uns et des autres : les loisirs, les week-ends, le temps libre. Il apparaît ainsi que l'enfant n'est pas au centre de la réflexion.

Parmi les éléments essentiels qui interviennent dans l'organisation du temps scolaire on trouve le calendrier scolaire et la situation dans ce calendrier des différentes périodes de vacances, les durées quotidienne, hebdomadaire, annuelle de l'enseignement, durées qui sont fixées en référence au temps de service des enseignants. Le temps scolaire ne peut pas être dissocié du temps périscolaire dans lequel intervient le rôle de la famille. Le temps périscolaire amène un certain nombre de questions sur ce temps passé en dehors de l'école, par exemple : Que fait l'enfant après l'école ? Est-il chez lui ou dans la rue ? Joue-t-il ? Fait-il ses devoirs, ou du sport ou de l'ordinateur ? Regarde-t-il la télé ? Est-il seul ou encadré ?

2-Les rythmes circadiens de l'enfant d'âge scolaire

2.1 – Rythmes psychophysiologiques

Les moments favorables d'apprentissage dans la journée ont été l'objet d'études concordantes : l'enfant arrive fatigué à l'école (8 h 30) quelle que soit la durée de son sommeil la nuit précédente, puis il va augmenter progressivement ses capacités d'attention et d'apprentissage dans la matinée avec un pic vers 10 – 11 h, celles-ci vont ensuite diminuer en début d'après-midi et être à nouveau performantes vers 15 – 16 h [1 – 10].

2.2 – La désynchronisation des rythmes de l'enfant

Un rythme circadien est la résultante de deux composantes, l'une exogène correspondant aux facteurs de l'environnement, l'autre endogène correspondant à notre code génétique. Ces deux composantes interagissent et interviennent de façon conjointe [11].
La composante exogène correspond aux différentes alternances de notre environnement : nuit-jour, veille-sommeil, chaud-froid, saisons, … Ces facteurs de l'environnement, appelés synchroniseurs ou donneurs de temps, ne créent pas les rythmes biologiques mais les modulent c'est-à-dire les entraînent sur 24 h par exemple. Chez l'homme les synchroniseurs

prépondérants sont essentiellement de nature socio-écologique, comme les alternances lumière-obscurité et veille-sommeil. A cet égard il faut souligner d'une part l'importance du sommeil dans la structuration des rythmes circadiens [12, 13], et d'autre part celle de la lumière dans l'entraînement du système circadien chez l'homme [14, 15].A ces synchroniseurs naturels de l'environnement s'ajoutent pour l'enfant le rythme de vie de ses parents et les contraintes institutionnelles (école, …).
La composante endogène d'un rythme biologique est mise expérimentalement en évidence dans des expériences d'isolement dites hors du temps (grottes ou laboratoires aménagés) : les rythmes circadiens persistent mais leur période est légèrement différente de 24 h car elle n'est plus entraînée par les synchroniseurs de l'environnement. Cette composante endogène est sous la dépendance de gènes mis en évidence dans de nombreuses espèces, y compris l'homme [16]. Un organisme est dit synchronisé lorsqu'il y a résonance entre ses rythmes biologiques (son horloge biologique) et l'environnement.

Une désynchronisation des rythmes circadiens apparaît lorsqu'il n'existe plus d'harmonie, c'est-à-dire de relation de phase, entre l'horloge biologique qui contrôle nos rythmes circadiens et l'environnement c'est à dire le temps de notre montre [11]. Cette désynchronisation s'accompagne de troubles atypiques tels que fatigue, mauvaise qualité du sommeil, mauvaise qualité de l'appétit, troubles de la concentration et des performances qui gêneront considérablement l'enfant se trouvant dans une telle situation.
La préservation de ses rythmes biologiques et psychophysiologiques est donc indispensable à la bonne santé de l'enfantqui dépend, entre autre, de la qualité de son sommeil dans sa durée et sa régularité.

2.3 – Le sommeil, un élément essentiel des rythmes de l'enfant

Chez l'enfant en bonne santé mais qui présente un déficit de sommeil, les troubles des rythmes circadiens sont liés à la perte des signaux synchroniseurs, à des rythmes du lever et du coucher irréguliers (et souvent tardives pour le coucher), à une exposition à la lumière pendant le coucher ou encore à des nuisances de l'environnement (bruit, …). Le sommeil a un rôle essentiel pour l'enfant sur le plan physiologique et psychologique car il permet un développement harmonieux, restaure les fonctions de l'organisme, lutte contre la fatigue et favorise les apprentissages.

Les principales caractéristiques du sommeil de l'adulte se mettent en place au cours des deux premières années de la vie. Chez le pré-adolescent, entre 6 et 11 ans, le sommeil est très stable et la vigilance diurne de l'enfant est grande. Les besoins en sommeil étant variables selon les enfants, il est important de considérer la régularité et la bonne répartition des heures de sommeil plus que le nombre d'heures de sommeil sur un espace de temps. Entre 3 et 10 ans, la durée du sommeil nocturne est réduite d'environ 10 minutes par an. Cette diminution progressive du temps de sommeil est liée à un retard lui-même progressif de l'heure du coucher [17, 18].

La prévalence de l'insomnie est importante chez l'adolescent : 17 % se plaignent de la qualité de leur sommeil, 40 % se plaignent de somnolence diurne, 20 % des adolescents consultés indiquent avoir consommé des psychotropes les 12 derniers mois et 4 % des hypnotiques. 29 % des adolescents font des parasomnies [19 - 21]. Les causes de ces troubles du sommeil sont d'ordre environnemental (télévision, ordinateur, …) qui entraîne un syndrome de retard de phase, d'ordre psychologique (anxiété, difficultés parentales, manque de limite) ou liées à des causes médicales (apnée du sommeil, syndrome des jambes sans repos, handicap, …).

Bien que les besoins en sommeil de l'adolescent se situent aux environs de 9 h par nuit, la plupart d'entre eux ne dorment que 7 à 8 h en période scolaire (enquête SOFRES 2005 : 7 h 46 min en moyenne). La privation de sommeil les jours scolaires est plus importante chez les filles. Les adolescents compensent ce déficit en sommeil en allongeant leur temps de sommeil pendant les week-ends et les vacances, tout en continuant d'avoir des retards du coucher et du lever pendant ces périodes [22]. Il a été décrit que pendant leurs vacances 85 % des lycéens (région lyonnaise) dorment plus longtemps : 1 à 2 h de plus pour 49 %, 3 à 4 h de plus pour 21 % et au-delà de5 h pour 3 %.

La mauvaise qualité du sommeil a pour corollaire une altération des capacités d'apprentissage entraînant une faible réussite scolaire pouvant aller jusqu'au retard scolaire, des troubles d'anxiété, de dépression et du comportement (violence, hyperactivité, …).

Les mêmes troubles se retrouvent lors d'études expérimentales de privation de sommeil. Les facteurs associés à ces perturbations du sommeil sont très nombreux et peuvent se cumuler : un début d'école trop matinal, des trajets scolaires longs, des activités extra-scolaires trop nombreuses, la pression scolaire, des rythmes irréguliers de coucher et de lever, la consommation télévisuelle et informatique trop importante, la sédentarité, le stress, l'anxiété, les difficultés scolaires, l'environnement familial.

2.4 – La fatigue de l'enfant

La fatigue de l'enfant à l'école est également en rapport avec ses rythmes biologiques qui ne sont plus en phase avec l'environnement aussi bien dans les 24 h (diminution du temps de sommeil) que dans la semaine avec la coupure du week-end pendant laquelle l'enfant se couche encore plus tard que pendant la semaine et se réveille plus tard le lendemain. La prépondérance de cette désynchronisation de l'enfant est importante puisqu'elle a été rapportée dans 60 % des cas des enfants fatigués [23] loin devant toute autre cause.
En dehors de toute maladie, l'enfant est souvent fatigué à l'école. Cette fatigue est souvent en rapport avec un excès d'activités, qu'elles soient de loisirs (activités sportives, activités artistiques, temps passé devant l'ordinateur, …) ou de soutiens scolaires divers (cours particulier, surinvestissement des parents dans le contrôle des devoirs et leçons, …). Cet ensemble d'éléments aboutit à une réduction du temps de sommeil, facteur cardinal pour la bonne santé de l'enfant et, par voie de conséquence, à des troubles de l'attention, de la somnolence diurne, des troubles du caractère, parfois un syndrome d'hyperactivité,des troubles anxieux (craintes de mauvais résultats et de punitions) qui à leur tour engendrent des difficultés d'apprentissage et une diminution des résultats scolaires [23, 24]. Il faut également souligner dans ce cadre les effets négatifs de cantines bruyantes et mal adaptées à un environnement serein lorsque les enfants déjeunent.

La qualité des résultats scolaires de l'enfant fatigué s'en ressent et peut aller jusqu'à l'échec scolaire si les adultes en charge de l'enfant (parents, enseignants, médecin) ne sont pas en mesure d'en neutraliser les raisons en améliorant la qualité de vie des enfants concernés.

3. Problèmes posés par l'organisation du temps scolaire en France

L'aménagement du temps scolaire en France n'est pas en cohérence avec ces connaissances de la chronobiologie de l'enfant et cela à tous les niveaux de l'organisation, journée, semaine ou année scolaire.

3.1 – La journée scolaire

Dans le primaire

La journée scolaire qui se déroule en France de 8 h 30 à 16 h 30 devrait être améliorée en brisant ces horaires conventionnels pour organiser une semaine scolaire sur une journée moins longue (5 h par exemple et sur une semaine de 4 jours et demi ou 5 jours comme dans la plupart des pays européens, en proposant 1 h d'études dirigées en fin de classe l'après-midi). Ces transformations devront avoir l'accord de la commune et d'autres instances comme le Conseil Général qui devront donner les moyens financiers nécessaires pour les réaliser.

Au collège

Le traitement de l'emploi du temps est actuellement le même au collège, quelle que soit la classe (de la 6eme à la 3eme), sans tenir compte de l'âge de l'enfant. Or le passage du primaire au collège entraîne une rupture difficile à gérer car l'élève doit résoudre de nombreux problèmes auxquels il n'est pas habitué : professeurs qui se succèdent dans la journée, nombreux conseillers d'éducation, infirmier scolaire, médecin scolaire. Il faut y ajouter la multiplicité des classes et des salles, la taille parfois très importante de l'établissement et son environnement. Tout cet ensemble conditionne la vie de l'élève au collège.

Dès la 6ème, l'enfant a une séquence précise d'heures de cours auxquelles s'ajoutent de nombreuses options : sports, actions éducatives, ateliers. Cet ensemble représente un temps de présence important auquel il faut ajouter l'attente du ramassage scolaire pour certains élèves.

Quelle que soit la classe, l'emploi du temps décousu n'est pas rare au collège : un cours par exemple de 8 h à 9 h le matin puis rien pendant 2 h, et reprise d'un cours à 11 h. Ce type de séquences décousues entraîne une fatigue chez l'enfant.

3.2– Nombre d'heures scolaires hebdomadaires

A l'école maternelle et élémentaire, la durée de la semaine scolaire est fixée à 24 h d'enseignement, organisée à raison de 6 h par jour sur 4 jours, les lundi-mardi-jeudi et vendredi (dans le cadre de la semaine dite de 4 jours généralisée à la rentrée 2008-2009)

Au collège, la durée hebdomadaire des cours est comprise entre 25 et 28 h.

Au lycée, la durée hebdomadaire des cours est comprise entre 30 et 40 h selon la série et les options choisies par l'élève.

3.3 – Répartition du temps scolaire hebdomadaire : la semaine de 4 jours

La France tient en Europe une position très particulière en matière de temps scolaire. Les écoles des pays européens travaillent en majorité cinq jours d'affilée, certaines fonctionnent sur 4 jours et demi avec le mercredi matin travaillé. Les écoliers français ont une charge quotidienne de travail à l'école beaucoup plus importante, par exemple de 2 h de plus que les écoliers suédois

Les semaines de 4 jours, 4 jours et demi ou 5 jours de classe ont fait l'objet de recherches qui montrent que l'aménagement hebdomadaire en 4 jours n'est pas favorable à l'enfant car celui-ci est plus désynchronisé le lundi et le mardi matin que dans la semaine habituelle de 4 jours et demi [1 – 6, 25, 26]. Par ailleurs, un certain nombre d'études ont établi que les performances mnésiques sont meilleures après un week-end de un jour et demi comparé à un week-end de deux jours comme dans la semaine de quatre jours actuelle [6].

De plus, le sommeil est un facteur indispensable à la bonne santé de l'enfant et certains travaux ont corrélé les difficultés scolaires à un sommeil insuffisant.

Une expertise collective de l'INSERM menée en 2001 à la demande de la CNAM souligne que les variations hebdomadaires de l'activité intellectuelle seraient, à la différence des variations journalières, davantage le reflet de l'aménagement du temps scolaire que d'une rythmicité endogène propre à l'élève [27].

3.4 – Durée annuelle de l'enseignement dans le primaire

L'année scolaire comporte 36 semaines réparties en 5 périodes de travail, de durée comparable, qui sont séparées par 4 périodes de vacances. Le calendrier scolaire est arrêté par le Ministère de l'Education Nationale pour une période de trois années. Le calendrier national scolaire obéit actuellement aux grands principes suivants :

- 2 semaines de vacances à Noël, en février et au printemps ;
- 10 jours de vacances à la Toussaint ;
- mois de juillet et août entièrement vaqués.

L'enseignement actuellement dispensé en France aux élèves du primaire dans le cadre de la semaine de 4 jours est donc réparti sur 144 jours de classe par an (36 semaines de 4 jours) correspondant à 864 h de cours annuel (et à 936 h de cours pour les enfants bénéficiant de 2 heures hebdomadaires supplémentaires « d'aide personnalisée »). Le nombre annuel d'heures d'enseignement est ainsi compris entre 864 h et 1 033 h selon l'âge des élèves ce qui place notre pays parmi ceux ayant le nombre d'heures d'enseignement annuel le plus élevé par comparaison avec des pays comme la Finlande (608 h), la Norvège (620 h), l'Allemagne (622 h). Les annexes 2 à 4 présentent les données de l' OCDE sur la comparaison de l'année scolaire dans divers pays européens [28].

Pour tenir compte des données biologiques il faudrait une année scolaire de 180 à 200 jours (avec comme corollaire la réduction des grandes vacances), 4 –6 h de travail par jour selon l'âge de l'élève, 4 jours et demi à 5 jours de classe par semaine en fonction des saisons ou des conditions locales.

4 - Aménager les temps de vie des jeunes

Les temps de l'école et de vie des enfants se sont progressivement structurés en fonction de l'évolution de notre société et en fonction des demandes et des besoins sociaux.

Depuis les années 80, les emplois du temps journaliers, hebdomadaires et annuels sont l'objet de débats : coupure de la semaine par un congé en milieu de semaine le mercredi (au lieu du jeudi), raccourcissement des vacances d'été à 2 mois, augmentation de la durée des vacances de février.

La solution idéale n'existant pas, il faut trouver un compromis entre l'intérêt de l'élève et les besoins de l'adulte. Il faut tenir compte également de la vie et de l'activité de l'élève en dehors de l'école. Ce compromis nécessite l'avis des enseignants, parents, scientifiques, responsables de mouvements associatifs, décideurs [27].

4.1 – Le système scolaire français est-il efficace ?

Le programme PISA, acronyme de Programme for International Student Assessment, correspond à une évaluation triennale (depuis 2000) des performances des systèmes éducatifs des 30 pays membres de l'OCDE et de nombreux pays partenaires.

Cette évaluation porte sur les compétences des élèves de 15 ans dans trois domaines : compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique [29, 30].

Les adolescents français de 15 ans se situent en 7e position par rapport à d'autres pays européens pour leurs performances cumulées dans les domaines de la compréhension de l'écriture, des mathématiques et des sciences et en 2006 à la 25ème place pour la culture scientifique de l'ensemble des pays évalués (n = 57). Ce classement des élèves français peut être lié, entre autres, à des méthodes d'enseignement non ou mal évaluées et à une mauvaise distribution des enseignements dans le temps.

4.2 – Evaluation des différents aménagements expérimentaux

L'évaluation des différents aménagements expérimentaux par les chronobiologistes et psychologues amène àquatre enseignements :

1 – *Les variations journalières des performances intellectuelles* sont encore plus présentes chez les élèves qui ne maîtrisent pas la tâche : plus le niveau des élèves est élevé, moins leurs résultats varient dans la journée ou la semaine.
2 - *Les activités péri- et extra-scolaires* (socioculturelles et sportives) sont importantes, lorsqu'elles sont bien dosées, car elles participent au déroulement harmonieux des différentes phases du sommeil et à l'épanouissement physique et psychique des élèves en améliorant les comportements, l'écoute, l'attention et donc l'apprentissage.
3 – *Libérer du temps pour l'élève n'est pas forcément synonyme d'épanouissement* sans politique d'accompagnement (péri- et extra-scolaire).
4 - *Eviter la semaine de 4 jours* car elle engendre une journée scolaire plus chargée ou une réduction des "petites vacances" ou un allongement du 1er trimestre. La libération du temps est profitable à l'enfant si son milieu culturel environnant le permet. En l'absence d'encadrement, l'enfant est laissé à lui-même (abus de temps passé devant la télévision, l'ordinateur ou dans la rue).

En conclusion

Si on met l'enfant au centre de la réflexion sur le temps scolaire il faut prendre en considération l'apport des rythmes biologiques en attirant l'attention sur les éléments suivants :
- *le sommeil* : de sa durée et de sa qualité dépendent le comportement à l'école, le niveau de vigilance et de performances. Il serait à cet égard important de retarder l'entrée des enfants en classe en créant une période intermédiaire d'activités calmes en début de matinée, car l'enfant arrive fatigué à l'école, surtout lorsque son temps de sommeil n'est pas respecté. De plus, un coucher tardif n'est pas totalement compensé par un lever tardif.
- *les variations quotidiennes de l'activité intellectuelle et de la vigilance* : elles progressent du début jusqu'à la fin de la matinée, s'abaissent après le déjeuner puis progressent à nouveau au cours de l'après-midi. Deux débuts sont difficiles pour l'enfant : début de matinée et début d'après-midi. A cet égard la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) s'accompagne d'une désynchronisation avec diminution de la vigilance de l'enfant les lundi et mardi
- *les variations annuelles de la résistance à l'environnement* : les périodes difficiles pour l'enfant sont l'automne, la période de la Toussaint (dont les vacances devraient être étendues à 2 semaines), et l'hiver vers fin février ou début mars [31].
- le bruit :les grandes salles des cantines très bruyantes devraient être transforméesen plusieurs petites unités pour amortir le bruit.
- la vie à l'école : il faudrait tenter dediminuer le stress de l'enfant et le surmenage scolaire par des programmes adaptés et non pléthoriques ; éviter le transport de cartables lourds grâce, par exemple, à l'utilisation de casiers à l'école ; instituer une heure d'étude surveillée en fin d'enseignement.

BIBLIOGRAPHIE

[1] DELVOLVE N., DAVILA W. — Les effets de la semaine de quatre jours sur l'élève. *Enfance*, 1965, 400-407.
[2] DELVOLVE N., JEUNIER B. — Effets de la durée du week-end sur l'état cognitif de l'élève en classe au cours du lundi. *Rev. Rev. Fr. Pédagogie*, 1999, *126*, 11-117.
[3] TESTU F. — Etude des rythmes en Europe. *Les Dossiers d'éducation et formations*. Ministère de l'éducation nationale, DEP ?, 1994, *46*, pp 1-97.
[4] TESTU F., FONTAINE F. — L'enfant et ses rythmes : pourquoi il faut changer l'école. Calmann-Lévy ed., 2001.
[5] TESTU F. — Rythmes de vie et rythmes scolaires. Aspects chronobiologiques et chronopsyvhologiques. Masson ed., 2008.
[6] SUCHAUT B. — La gestion du temps à l'école primaire : diversité des pratiques et effets sur les acquisitions des élèves. Année de la Recherche en Education, 1996, pp 123-153.
[7] MONTAGNER H., TESTU F. — Rythmicités biologiques, comportementales et intellectuelles de l'élève au cours de la journée scolaire. *Path. Biol.*, 1996, *44*, 1-15.
[8] MONTAGNER H. — L'enfant : la vraie question de l'école. O. Jacob ed., 2002.
[9] GUERIN N., BOULENGUIEZ S., REINBERG A., DI COSTANZO G., GURAN P., TOUITOU Y. — Diurnal changes in psychophysiological variables of school girls. Comparison with regard to age and teacher's appreciation of learning. *Chronobiol. Int.*, 1991, *8*, 131-148.
[10] GUERIN N., BOULENGUIEZ S., REINBERG A., DI COSTANZO G., GURAN P., TOUITOU Y. — Weekly changes in psychophysiological variables of 8- to 10-year-old school girls. *Chronobiol. Int.*, 1993, *6*, 471-479.
[11] REINBERG A.E., TOUITOU Y. — Synchronisation et dyschronisme des rythmes circadiens humains. *Pathol. Biol.*, 1996, *44*, 487-495.
[12] CZEISLER C.A., WEITZMAN E.D., MOORE-EDE M.C., ZIMMERMAN J.C., KNAUER R.S. — Human sleep: its duration and organization depend on its circadian phase. *Science* 1980, *210*, 1264-1267.
[13] DIJK D.J., CZEISLER C.A. — Paradoxical timing of the circadian rhythm of sleep propensity serves to consolidate sleep and wakefulness in humans. *Neurosci. Lett.*, 1994, *166*, 63-68.
[14] DUFFY J.F., KRONAUER R.E., CZEISLER C.A. — Phase-shifting human circadian rhythms: influence of sleep timing, social contact and light exposure. *J. Physiol (Lond.)*, 1996, *495*, 289-297.
[15] DUFFY J.F., WRIGHT K.P. Jr. — Entrainment of the human circadian system by light. *J. Biol. Rhythms*, 2005, *20*, 326-338.
[16] DARDENTE H., CERMAKIAN N. — Molecular circadian rhythms in central and peripheral clocks in mammals. *Chronobiol. Int.*, 2007, *24*, 195-213.
[17] CLARISSE R., TESTU F., MAINTIER C., ALAPHILIPPE D., LE FLOC'H N., JANVIER B. — Etude comparative des durées et des horaires du sommeil nocturne d'enfants de cinq à dix ans selon leur âge et leur environnement socio-économique. *Arch. Pediat.*, 2007, *11*, 85-92.
[18] HANSEN M., JANSSEN I., SCHFF A., ZEE P. C., DUBOCOVICH M.L. — The impact of school daily schedule on adolescent sleep. *Pediatrics*, 2005, *115*, 1555-1561.
[19] TOUITOU Y. — Troubles du sommeil et hypnotiques : impacts médicaux et socio-économiques. *Ann. Pharm. Fr.*, 2007, *65*, 230-238.

[20] RANDLER C. — Morningness-eveningness comparison in adolescents from different countries around the world. *Chronobiol. Int.*, 2008, *25,* 1017-1028.
[21] DIGDON N.L., HOWELL A.J. — College students who have an eveningness preference report lower self-control and greater procrastination. *Chronobiol. Int.*, 2008, *25,* 1029-1046.
[22] ANDERSON B., STORFER-ISSER A., TAYLOR H. G., ROSEN C. L., REDLINE S. — Associations of executive function with sleepiness and sleep duration in adolescents. *Pediatrics*. 2009, *123*, e701-707.
[23] BOURILLON A. — L'enfant fatigué et l'école. *Rev. Prat.*, 2008, *58*, 731-740.
[24] CHALLAMEL M.-J. — Sleep in school age children. *Acta Paediatr.*, 2004, *90*, 1365-1367.
[25] TOUITOU Y. — De la chronobiologie à une prise en compte du rythme biologique de l'enfant. *Pédiatrie*, 1996, *27*, 10-11.
[26] TOUITOU Y. — A propos des rythmes de vie chez l'enfant. *Arch. Pediat*., 1999, *6*, 289-291.
[27] INSERM — Rythmes de l'enfant : de l'horloge biologique aux rythmes scolaires. Expertise collective, INSERM ed., 2001.
[28] OCDE (2008). — Regards sur l'Education, chapitre D : Environnement pédagogique et organisation scolaire. Travaux de l'OCDE, 2008.
[29] Ministère de l'Education nationale, Direction de l'évaluation et de la prospective. — L'évaluation PISA. Rapport MENRT - DEP – DEF – 02 – 137, 2002, 1 vol., 182 p.
[30] OCDE – PISA 2000-2006. — Technical report, www.ocde.org
[31] HUGUET G., TOUITOU Y., REINBERG A. — Morning versus afternoon gymnastic time and diurnal and seasonal changes in psychophysiological variables of school children. *Chronobiol. Int.*, 1997, *14,* 371-384.

Recommandations de l'ANM sur le temps scolaire et la santé de l'enfant

L'Académie nationale de Médecine considérant que l'aménagement du temps scolaire et la santé de l'enfant sont étroitement liés, présente les recommandations suivantes destinées aux décideurs et aux parents.

1- Recommandations destinées aux décideurs

· Mettre l'enfant au centre de toute réflexion sur le temps scolaire, en tenant compte des connaissances actuelles sur les rythmes circadiens et les besoins physiologiques des enfants et des adolescents, en introduisant la notion d'hygiène de travail respectant leurs rythmes .
· Aménager la journée scolaire en fonction des rythmes de performance et enseigner les matières difficiles aux moments d'efficience scolaire reconnus, en milieu de matinée et en milieu d'après-midi.
· Aménager la semaine sur 4 jours et demi ou 5 jours en évitant la désynchronisation liée à un week-end dont le samedi matin est libre
· Respecter le sommeil de l'enfant et le considérer comme un sujet de santé publique au même titre que tabac, alcool et alimentation.
· Evoluer vers un calendrier de 7-8 semaines de classe et 2 semaines de vacances ce qui implique un remaniement des 1er et 3e trimestres.
· Alléger le temps de présence quotidien de l'élève à l'école en fonction de son âge.
· Créer un Observatoire des Rythmes de l'enfant pour suivre les aménagements du temps scolaire permettant de faire des propositions.

2- Recommandations destinées aux parents

· Informer sur le rôle fondamental du sommeil pour la bonne santé de l'enfant et veiller à une quantité de sommeil suffisante et à des horaires de lever et de coucher réguliers.
· Restreindre le temps passé par les enfants devant un écran à moins de 2 heures par jour (recommandation de l'Association américaine de pédiatrie) et éviter la télévision avant le coucher.
· Supprimer télévision et consoles de jeu de la chambre de l'enfant.
· Aménager le temps périscolaire et favoriser les activités structurées sportives et culturelles.

Annexes

Annexe 1 : **Histoire succincte du calendrier scolaire en France**

- 3ème République : l'écolier est en classe 6 h par jour et 5 jours sur 7. Il a 2 jours vaqués hebdomadaires : le jeudi consacré à l'instruction religieuse et le dimanche. Les grandes vacances durent 1 mois et demi auxquelles s'ajoutent une semaine à Pâques et quelques jours fériés dans l'année.
- Fin des années cinquante : l'équilibre entre temps de travail et de repos pour l'élève est souligné par les pouvoirs publics. Une circulaire de 1956 recommande la suppression des devoirs du soir.
- Années soixante : avec la croissance économique et la démocratisation et la massification du tourisme, le calendrier scolaire est moins un enjeu politique et moral, et devient un enjeu économique pour les industriels du tourisme.
- 1969 : arrêt des cours le samedi après-midi. Le temps de présence de l'élève à l'école passe de 30 à 27 h.
- 1972 : le jeudi libre est remplacé par le mercredi.
- 1980 : un rapport du Conseil économique et social souligne que la France est le pays où la durée des grandes vacances est la plus longue avec la journée scolaire la plus chargée. Les études scientifiques soulignent la fatigue des enfants à l'école, en particulier en octobre – novembre et février – mars et la nécessité de vacances de 10 jours au moins à ces périodes pour l'enfant.
1986 : la périodicité 7 semaines de travail suivies de 2 semaines de repos est instituée (appelé rythme 7 – 2). Cette périodicité sera en place pendant un an seulement. Les vacances d'été durent 2 mois.
2008 : institution de la semaine de quatre jours.

Annexe 2 : Temps total passé en classe de l'âge de 7 ans à l'âge de 14 ans dans différents pays (2006)

Source : OCDE (2008) : Environnement pédagogique et organisation scolaire

Annexe 3 : Comparaison du nombre annuel d'heures des élèves de 7-8 ans, 12-14 ans et 15 ans (2006)

Source : OCDE (2008) : Environnement pédagogique et organisation scolaire
a : sans objet pour le pays m : données manquantes

Annexe 4 : Comparaison par pays du nombre annuel d'heures selon le cycle (2006)

Source : OCDE (2008) : Environnement pédagogique et organisation scolaire

Personnalités auditionnées par le Groupe de Travail :
Mr René MACRON, Chef du bureau des Ecoles au Ministère de l'Education nationale.
Mme Jacqueline BLOAS-GONIN, Chef du Bureau des collèges au Ministère de l'Education nationale.
Dr Marie- Josèphe Challamel Marie-Jo CHALLAMEL, Unité INSERM U628, unité du sommeil de l'enfant, Faculté de médecine (Lyon).
Professeur François TESTU, UFR Arts et Sciences humaines, Université Rabelais (Tours).

*
* *

L'Académie, saisie dans sa séance du mardi 19 janvier 2010, a adopté le texte de ce rapport à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire perpétuel,

Professeur Jacques-Louis BINET

.
.

Cliquer sur "Pièce jointe" pour obtenir les graphiques illustrant les annexes

28/01/2010

---

* Groupe de Travail constitué de : MM. M. Arthuis (†), P. Bégué, Y. Touitou, G. Lasfargues, J. Battin, A. Barois, M. Cara (†), J. Senécal
** Membre correspondant de l'Académie nationale de médecine
*** Membre de l'Académie nationale de médecine